

RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LE PLURALISME
DANS LES MÉDIAS AUDIOVISUELS
EN PÉRIODE HORS ÉLECTORALE

2007



Sommaire

01	Préambule
	I- Méthodologie de suivi
	1- Télévisions et radios suivis
02	2- Types de programmes suivis
	3- Date de début de suivi des médias audiovisuels
	4- Périodes relevées
03	5- Personnalités publiques dont les interventions sont relevées
04	6- Principe d'équité
05	7- Carte politique de la Chambre des Représentants dans les législatures précédente et actuelle
07	II- Données quantitatives
	1- Statistiques sur les programmes suivis
	2- Volumes horaires globaux
09	III- Présentation et analyse des résultats
	1- Le pluralisme politique
	A - Dans les médias audiovisuels à audience nationale
12	B - Dans les médias audiovisuels à audience multirégionale
14	C - Dans les médias audiovisuels à audience « régionale »
17	2- Les acteurs institutionnels
	A - Le Premier Ministre
18	B - Le Président de la Chambre des Représentants
20	C – Le Président de la Chambre des conseillers
21	3- Le Pluralisme syndical et professionnel
28	4- Les Non Définis
29	IV- Conclusions générales
31	V- Annexes

■ Préambule

« Le pluralisme, quels que soient son contenu et sa forme, est moins un but en soi qu'un moyen prévu par le législateur afin d'assurer au téléspectateur et à l'auditeur une information complète et honnête. Le pluralisme n'est pas uniquement un devoir des opérateurs audiovisuels envers les acteurs sociopolitiques, mais principalement un droit dû au citoyen, qui oblige les opérateurs à présenter au public une information honnête, impartiale et objective ; la finalité étant de respecter le droit du citoyen à l'accès aux différentes opinions et aux diverses sources d'information, pour qu'il puisse former ses propres opinions et convictions en toute liberté et objectivité. »

(Préambule de la Décision n° 46-06, paragraphe 2)

■ I – Méthodologie de Suivi

En application des dispositions de la Décision n° 46-06 relative aux règles de la garantie du pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion dans les services de la communication audiovisuelle en dehors des périodes électorales (B.O. n° 5480 du 7 septembre 2006), la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (Haca) a assuré le relevé des temps de parole des personnalités publiques sur trois chaînes de télévision et onze stations de radio.

1 - Médias audiovisuels concernés par le suivi :

- **Médias audiovisuels à audience nationale :**
 - TV Al Oula.
 - TV 2M.
 - Radio Nationale.
 - Radio Amazighe.
 - Radio Chaîne Inter.

- **Médias audiovisuels à audience multirégionale**
 - Radio Atlantic
 - Radio Aswat
 - Radio Chada FM
 - Cap Radio

- **Médias audiovisuels à audience « régionale »**
 - TV Laâyoune
 - Radio Casa FM
 - Radio MFM Atlas
 - Radio MFM Saïss
 - Radio MFM Souss

2 - Types de programmes suivis :

Ce relevé a concerné trois types de programmes :

- Les Journaux d'Information.
- Les Magazines d'Information (des magazines où les interventions des personnalités publiques sont systématiques).
- Les Autres Emissions (des magazines où les interventions des personnalités publiques sont occasionnelles).

3 - Date de début de suivi des médias audiovisuels :

Pour l'ensemble des médias audiovisuels publics et pour la radio privée Atlantic Radio, le suivi a couvert toute l'année 2007, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007.

Pour une seule radio privée, Radio Aswat, la période couverte court du 13 février au 31 décembre 2007.

Pour cinq radios privées (MFM Atlas, MFM Saïss, MFM Souss, Chada FM et Cap Radio) la période couverte court du 13 juin au 31 décembre 2007.

4 - Périodes Relevées :

Les élections législatives du 7 septembre 2007 et la formation consécutive d'un nouveau gouvernement par le Premier ministre désigné, M. Abbas El Fassi, le 15 octobre, ont entraîné une recomposition de la carte politique de la Chambre des Représentants. Ainsi, le Parti de l'Istiqlal, premier parti en termes de sièges, conduit une nouvelle majorité. Un parti de l'ancienne majorité est passé à l'opposition. Des partis d'opposition ont rejoint la majorité. Des partis d'opposition n'ont obtenu aucun siège lors des élections législatives et sont donc devenus des partis non représentés au Parlement. Enfin, d'autres partis non représentés au Parlement ont remporté des sièges et sont actuellement classés dans la majorité ou dans l'opposition.

Par ailleurs, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) avait reporté, pour des raisons d'agenda électoral chargé, la publication des résultats trimestriels (quatre trimestres pour les journaux d'information) et semestriels (deux semestres pour les magazines d'information et les autres émissions). Il devenait donc nécessaire de rendre public les résultats du suivi après la clôture de celui-ci au titre de l'année 2007. La solution adoptée par le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle (CSCA) fut d'opter pour l'année 2007 comme période unique.

Cependant, cette option posait des problèmes d'intelligibilité et de lisibilité des résultats du suivi. Des partis allaient apparaître à la fois dans des catégories différentes, selon leur positionnement avant et après les élections. C'est pourquoi un découpage de l'année, en deux périodes, s'impose :

- Période 1 : du 1^{er} janvier au 14 octobre 2007 (la veille de la formation du nouveau gouvernement).
- Période 2 : du 15 octobre (formation du nouveau gouvernement) au 31 décembre 2007.

Ainsi, pour chaque chaîne de télévision ou station de radio suivie par les services de la HACA, nous avons élaboré six rapports :

- Deux rapports pour les Journaux d'Information (un rapport pour chaque période).
- Deux rapports pour les Magazines d'Information (un rapport pour chaque période).
- Deux rapports pour les Autres Emissions (un rapport pour chaque période).

Ce découpage pourrait soulever des difficultés quant à la périodicité de l'évaluation du respect du pluralisme, tel que consacré par la Décision n° 46-06 du CSCA (trimestrielle pour les journaux d'information et semestrielle pour les magazines d'information et les autres émissions). Or, la première période est trop longue (neuf mois et demi) et la seconde trop courte (deux mois et

de mi), surtout pour les magazines d'information. Il n'en reste pas moins que les mêmes tendances lourdes, présentées dans la suite de ce rapport, se maintiennent dans les deux périodes. De plus, l'année 2007 a été une année qui nécessitait un traitement exceptionnel pour des raisons d'ordre conjoncturel ci-dessus exposées.

Enfin, il faut préciser que le pluralisme syndical et professionnel (syndicats, organisations et chambres professionnelles) n'est pas concerné par ce découpage en raison du fait que ni les élections législatives du 7 septembre, ni la formation du nouveau gouvernement n'ont eu d'impact sur le positionnement de ces institutions.

5 - Personnalités publiques dont les interventions sont relevées :

Le relevé des temps de parole des personnalités publiques a été fait sur la base de leur répartition en trois classes :

A- Les Quatre parts

(Gouvernement, majorité parlementaire, opposition parlementaire et partis non représentés au Parlement).

B- Les intervenants syndicaux et professionnels

(Syndicats, organisations professionnelles et chambres professionnelles).

C- Les Acteurs Institutionnels

(Le Premier ministre, le Président de la Chambre des Représentants et le Président de la Chambre des Conseillers).

Enfin, une section sera consacrée aux « Non Définis ». Il s'agit des interventions des personnalités publiques dont l'appartenance partisane n'a pas été fournie par le média audiovisuel concerné lors de leur passage à l'antenne.

A - Les Quatre Parts :

Le relevé des interventions des membres du gouvernement inclut celles du Premier ministre, des ministres, des ministres délégués et des secrétaires d'Etat. Toutefois, il a été procédé à la neutralisation des interventions du Premier ministre faites en sa qualité d'acteur institutionnel, c'est-à-dire au nom de l'Etat. Ces interventions sont relevées, mais ne sont pas comptabilisées au titre du gouvernement. Cependant, elles sont comptabilisées, dans la catégorie de la majorité, lorsque le Premier ministre s'exprime au nom de son parti politique.

Les interventions des représentants des partis politiques (de la majorité, de l'opposition et ceux non représentés au Parlement) sont systématiquement relevées lorsqu'elles sont faites au nom de leurs partis respectifs. Pour les personnalités publiques réunissant deux qualités (exemple : membres de partis de la majorité et membres du gouvernement), leurs interventions sont comptabilisées sur le compte de ce dernier, à moins qu'elles interviennent expressément au nom de leurs partis.

Par ailleurs, sont également relevées les interventions de tous les élus (au titre de leurs partis respectifs) quel que soit leur mandat : national (membres de la Chambre des Représentants ou de la Chambre des Conseillers), régional (membres d'un conseil régional), provincial (membres d'une assemblée préfectorale ou provinciale) ou local (membres du conseil d'une commune urbaine ou rurale).

B - Les Intervenants Professionnels :

Sont relevées les interventions des dirigeants et des membres des syndicats, des organisations professionnelles et des chambres professionnelles.

C - Les Acteurs Institutionnels

Il s'agit des trois acteurs politiques institutionnels (le Premier ministre, le Président de la Chambre des Représentants et le Président de la Chambre des Conseillers). Pour ces deux derniers, lorsqu'ils s'expriment au nom de l'une des deux chambres du Parlement, leurs interventions sont comptabilisées parmi les interventions institutionnelles. Par contre, lorsqu'ils s'expriment au nom de leurs partis respectifs, leurs interventions sont comptabilisées au titre de leurs partis.

Les « Non Définis » : On entend par là les interventions des personnalités publiques dont l'appartenance partisane n'a pas été fournie par le média audiovisuel concerné lors de leur passage à l'antenne. Il s'agit d'élus locaux (membres de conseils régionaux), provinciaux (membres d'assemblées préfectorales ou provinciales) ou communaux (membres de conseils de communes urbaines ou rurales).

6 - Principe d'équité :

La mise en œuvre du principe de l'équité d'accès du gouvernement, des partis de la majorité, des partis de l'opposition et des partis non représentés au Parlement aux médias audiovisuels est encadrée par les articles 6 et 7 de la Décision du CSCA n° 46-06 du 27 septembre 2006.

Ainsi, pour les trois premières catégories, l'article 6 dispose : *« Les opérateurs de la communication audiovisuelle veillent à ce que le temps cumulé des interventions des membres du gouvernement et des partis de la majorité parlementaire ne dépasse pas le double du temps consacré aux partis appartenant à l'opposition parlementaire au sein de la Chambre des Représentants, tout en respectant des conditions de programmation comparables et similaires. »*

Pour les partis non représentés au Parlement, l'article 7 dispose : *« Les opérateurs de la communication audiovisuelle sont tenus d'accorder à l'ensemble des partis non représentés au Parlement un temps pour exprimer leurs positions vis-à-vis des événements et des questions d'intérêt public, de l'ordre de 10% du temps global consacré au gouvernement et aux partis de la majorité et de l'opposition parlementaire. »*

Quant à la mise en œuvre du principe de l'équité d'accès des syndicats, des organisations et des chambres professionnelles aux médias audiovisuels, elle est encadrée par les articles 3 et 5 de la même Décision.

Ainsi l'article 3 (alinéa 1^{er}) dispose : *« Les opérateurs de la communication audiovisuelle concernés doivent accorder (...) aux organisations syndicales, professionnelles et représentatives dans le domaine économique, ainsi qu'aux autres organisations sociales à vocation nationale, selon leur importance et leur représentativité institutionnelle ou sociétale, des temps d'antenne et de parole équitables dans les programmes d'information. »*

L'article 5 précise les critères de représentativité : *« La représentativité des organisations syndicales est déterminée selon leur importance et en fonction du résultat des élections des délégués des salariés dans les secteurs public et privé. La représentativité des organisations professionnelles est déterminée selon leur représentativité au sein de la Chambre des Conseillers ou en fonction de leur importance à l'échelle nationale. »*

7 - Carte politique de la Chambre des Représentants dans les législatures précédente et actuelle

La périodisation de l'année 2007 en deux phases, la première couvrant la période du 1^{er} janvier au 14 octobre (Période 1) et la seconde couvrant la période du 15 octobre au 31 décembre (Période 2), correspond à la fin d'une législature de la Chambre des Représentants et au début d'une autre. Chacune d'elle ayant sa carte politique propre.

Afin de faciliter la lecture de ce rapport et pour mieux appréhender le classement et la représentativité des partis politiques, il a paru judicieux de présenter la carte politique des deux législatures.

a - Carte politique de la Chambre des Représentants dans la précédente législature

Partis Politiques	Nombre de sièges
Majorité (6 partis)	
Mouvement Populaire (MP)	65 députés
Parti de l'Istiqlal (PI)	60 députés
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	52 députés
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	37 députés
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS) + Parti Al Ahd	23 députés
Total	237 députés
Opposition (14 partis)	
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	42 députés
Union Constitutionnelle (UC) + Parti National Démocrate (PND)	32 députés
Front des Forces Démocratiques (FFD)	07 députés
Parti Socialiste Unifié (PSU)	03 députés
Parti Socialiste (PS)	01 députés
Sans Appartenance	03 députés
Mouvement Démocratique et Social (MDS)*	00 députés
Alliance Des Libertés (ADL)*	00 députés
Parti de la Réforme et du Développement (PRD)*	00 députés
Parti Marocain Libéral (PML)*	00 députés
Parti Démocratique de l'Indépendance (PDI)*	00 députés
Parti de l'Environnement et du Développement (PED)*	00 députés
Forces Citoyennes (FC)*	00 députés
Parti du Congrès National Ittihadi (PCNI)*	00 députés
Total	88 députés
Nombre total de la Chambre des Représentants	325 députés

* Les députés de ces partis ont rejoint les groupes parlementaires d'autres partis.

Partis Non Représentés à la Chambre des Représentants (7 partis)

- Parti du Centre Social (PCS).
- Parti de l'Avant-garde Démocratique et Socialiste (PADS).
- Parti de l'Action (PA).
- Parti des Initiatives Citoyennes pour le Développement (ICD).
- Parti du Renouveau et de l'Équité (PRE).
- Ennahj Addimokrati.
- Union Nationale des Forces Populaires (UNFP).

b - Carte politique de la Chambre des Représentants dans l'actuelle législature

Partis politiques & Groupes et groupements parlementaires	Nombre de sièges
Majorité (12 partis)	
Parti de l'Istiqlal (PI)	53 députés
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	41 députés
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP) ¹	40 députés
Groupe Authenticité et Modernité ²	36 députés
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	18 députés
Total	188 députés
Opposition (10 partis)	
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	46 députés
Mouvement Populaire (MP)	44 députés
Union Constitutionnelle (UC)	27 députés
Front des Forces Démocratiques (FFD) ³	09 députés
Parti Travailleiste (PT)	05 députés
Parti Socialiste Unifié (PSU) + Parti du Congrès National Ittihadi (PCNI) ⁴	05 députés
Parti de la Renaissance et de la Vertu (PRV)	01 député
Mouvement Démocratique et Social (MDS) ⁵	00 député
Parti National Démocrate (PND) ⁶	00 député
Total	137 députés
Nombre total de la Chambre des Représentants	325 députés

¹ Les deux députés du Parti Socialiste (PS) ont rejoint le groupe parlementaire de l'USFP.

² Le Groupe Authenticité et Modernité comprend 36 députés, dont 20 représentants des sept partis politiques suivants :

- Parti Al Ahd : 6 députés.
- PED (Parti de l'Environnement et du Développement) : 5 députés
- PRE (Parti du Renouveau et de l'Equité) : 4 députés.
- UMD (Union Marocaine pour la Démocratie) : 2 députés.
- ADL (Alliance Des Libertés) : 1 député.
- FC (Forces Citoyennes) : 1 député.
- ICD (Initiatives Citoyennes pour le Développement) : 1 député.

Quant aux 16 députés restants, trois d'entre eux ont été élus sur la liste SAP dénommée « Liste du Tracteur » (Fouad Ali El Himma, Hamid Narjiss et Fatiha Layadi).

Les 13 autres députés sont venus d'autres partis d'où ils ont démissionné avant de rejoindre le Groupe Authenticité et Modernité.

³ Les neuf (9) députés du FFD ont formé un groupe parlementaire commun avec le PPS. Mais comme ces députés avaient voté contre le programme gouvernemental et la loi de finances 2008, le FFD se classe, en vertu de l'article 6 de la Décision n° 46-06 du CSCA, dans l'opposition.

⁴ Les cinq (5) députés du PSU (3 députés) et du PCNI (2 députés) ont formé un groupement parlementaire commun.

⁵ Les neuf (9) députés du MDS ont rejoint les groupes parlementaires d'autres partis politiques.

⁶ Les trois (3) députés du PND ont rejoint les groupes parlementaires d'autres partis politiques.

Partis Non Représentés à la Chambre des Représentants (13 partis)

- Parti Démocratique de l'Indépendance (PDI).
- Parti Marocain Libéral (PML).
- Parti du Centre Social (PCS).
- Parti de l'Avant-garde Démocratique et Socialiste (PADS).
- Parti de l'Action (PA).
- Parti de la Réforme et du Développement (PRD).
- Parti Al Badil Al Hadari.
- Parti Al Amal.
- Parti Nahda.
- Parti de la Société Démocratique (PSD).
- Parti de la Liberté et de la Justice Sociale (PLJS).
- Ennahj Addimokrati.
- Union Nationale des Forces Populaires (UNFP).

II - Données quantitatives

1 - Statistiques sur les programmes suivis :

Durant l'année 2007, et sur les médias audiovisuels suivis, la Haca a traité :

- **22 257** Journaux d'Information.
- **3710** Magazines d'Information.
- **3144** Autres Emissions.

Pour ces trois types de programmes, tous médias audiovisuels confondus, le nombre global des interventions des personnalités publiques relevées est de : **28 816 Interventions**.

2 - Volumes horaires globaux :

Durant l'année 2007, le volume horaire global des interventions des personnalités publiques s'élève, tous types de programmes confondus et tous médias audiovisuels publics et privés confondus, à : **537:39:38** (cinq cent trente sept heures, trente neuf minutes et trente huit secondes).

Le tableau suivant présente les volumes horaires globaux par média audiovisuel. En additionnant les volumes horaires annuels consacrés au pluralisme politique et au pluralisme syndical et professionnel en dehors des périodes électorales dans les médias audiovisuels publics d'un côté et dans les médias audiovisuels privés, de l'autre, on obtient une proportion de deux tiers (68,02%) pour le public et d'un tiers (31,98 %) pour le privé.

Tableau récapitulatif des volumes horaires globaux 2007
(Journaux, Magazines et Autres Emissions)
consacrés au pluralisme dans les médias audiovisuels suivis

Média	Volume Horaire
Al Oula	115:55:36
Radio Atlantic	89:18:10
Radio Nationale	81:22:30
2M	69:24:56
Radio Casa FM	33:31:18
Radio Amazighe	28:04:44
Radio Aswat	26:47:34
Radio Chaîne Inter	21:47:21
Radio MFM Atlas	19:13:33
Radio MFM Saïss	16:37:05
TV Laâyoune	15:38:10
Radio MFM Souss	15:10:50
Cap Radio	03:39:15
Radio Chada FM	01:08:36
Médias Publics	365:44:35
Médias Privés	171:55:03
Total	537:39:38

Ces résultats globaux sont ventilés, dans les tableaux ci-dessous, en fonction de l'audience des médias audiovisuels : nationale, multirégionale et « régionale ».

**Tableau récapitulatif des volumes horaires globaux 2007
consacrés au pluralisme dans les médias audiovisuels à audience nationale**

Média	Volume Horaire	Pourcentage
Al Oula	115:55:36	36,62%
Radio Nationale	81:22:30	25,70%
2M	69:24:56	21,93%
Radio Amazighe	28:04:44	8,87%
Radio Chaîne Inter	21:47:21	6,88%
Total	316:35:07	100,00%

**Tableau récapitulatif des volumes horaires globaux 2007
consacrés au pluralisme dans les médias audiovisuels à audience multirégionale**

Média	Volume Horaire	Pourcentage
Radio Atlantic	89:18:10	65,41%
Radio Aswat	26:47:34	19,62%
TV Laâyoune	15:38:10	11,45%
Cap Radio	03:39:15	2,68%
Radio Chada FM	01:08:36	0,84%
Total	136:31:45	100,00%

**Tableau récapitulatif des volumes horaires globaux 2007
consacrés au pluralisme dans les médias audiovisuels à audience « régionale »**

Média	Volume Horaire	Pourcentage
Radio Casa FM	33:31:18	39,65%
Radio MFM Atlas	19:13:33	22,74%
Radio MFM Saïss	16:37:05	19,66%
Radio MFM Souss	15:10:50	17,96%
Total	84:32:46	100,00%

III – Présentation et analyse des résultats

1 - Le pluralisme politique (les Quatre Parts)

Il est procédé, ici, à une présentation séparée des résultats selon que les médias ont une audience, nationale, multirégionale ou régionale. Cette séparation s'impose par un souci de pertinence, qui rend nécessaire la prise en considération de la spécificité des médias qui n'ont pas une audience nationale et qui traitent de l'actualité politique locale et/ou régionale, avec tout ce que cela induit en termes de complexité de l'échiquier politique à ces deux derniers niveaux.

Cette démarche est de nature à prévenir tout travers dans l'appréciation du principe d'équité, étant donné que le positionnement d'un parti sur l'échiquier politique peut être différent, selon que l'analyse porte sur une réalité nationale, régionale ou locale.

A - Le pluralisme politique dans les médias audiovisuels à audience nationale

L'article 9 de la décision n° 46-06 du CSCA dispose que l'appréciation du respect par les opérateurs du pluralisme politique doit être faite distinctement selon qu'il s'agisse des journaux d'informations, des émissions de débats ou des autres émissions. Cette catégorisation, qui est suivie dans la présentation des résultats des opérateurs dans le présent rapport, se justifie par la différence d'importance et de cadence de diffusion de chaque type de programmes.

a - Les Quatre Parts dans les Journaux d'Information

Le suivi des interventions des personnalités publiques, dans les Journaux d'Information, pour la Période 1, particulièrement pour les Quatre Parts, donne les résultats récapitulés dans le tableau ci-dessous.

Tableau récapitulatif des Quatre Parts, dans les Journaux d'Information (Période 1), sur les médias audiovisuels à audience nationale

Média	Gouvernement + Majorité	Opposition Parlementaire	PNR
Radio Nationale	91,34 %	07,09 %	01,57 %
Al Oula	88,56 %	09,24 %	02,21 %
Radio Chaîne Inter	88,21 %	10,95 %	00,84 %
2M	83,98 %	13,23 %	02,79 %
Radio Amazighe	78,19 %	20,02 %	01,79 %

Ces résultats permettent de mettre en lumière deux tendances pour les Quatre Parts :

- **Le gouvernement et la majorité sont sur-représentés par rapport à l'opposition parlementaire.** Ainsi, aucun des médias audiovisuels à audience nationale n'a réussi à approcher les seuils d'équité édictés par la Haca (articles 6 et 7 de la Décision n° 46-06 du CSCA). En effet, l'article 6 de la dite Décision fixe comme plafond pour le temps cumulé des interventions du gouvernement et de la majorité **le double** du temps consacré à l'opposition parlementaire. Or, à une exception près (Radio Amazighe), le temps cumulé des interventions du gouvernement et de la majorité dépasse **le quadruple** du temps de parole global des partis de l'opposition.
- **Les partis non représentés au Parlement sont fortement sous-représentés.** La part revenant à ces partis est la plus faible des Quatre Parts. Ainsi, sur les cinq médias audiovisuels à audience nationale, elle n'atteint pas les 3%.

Quant à la Période 2, elle a confirmé ces deux tendances. Néanmoins, la part revenant aux partis de l'opposition a légèrement augmenté, mais au détriment des partis non représentés au Parlement (voir tableau ci-dessous).

Tableau récapitulatif des Quatre Parts, dans les Journaux d'Information (Période 2), sur les médias audiovisuels à audience nationale

Média	Gouvernement + Majorité	Opposition Parlementaire	PNR
Radio Nationale	89,73 %	09,95 %	00,32 %
Radio Chaîne Inter	88,62 %	13,38 %	00,00 %
Al Oula	84,07 %	15,79 %	00,14 %
2M	81,74 %	17,87 %	00,39 %
Radio Amazighe	55,40 %	44,60 %	00,00 %

b - Les Quatre Parts dans les Magazines d'Information

Les résultats du suivi des interventions des personnalités publiques, dans les Magazines d'Information, pour la Période 1, montrent des résultats plus équilibrés que pour les Journaux d'Information. Ils demeurent néanmoins contrastés.

Tableau récapitulatif des Quatre Parts, dans les Magazines d'Information (Période 1), sur les médias audiovisuels à audience nationale

Média	Gouvernement + Majorité	Opposition parlementaire	PNR
2M	59,41 %	31,41 %	09,18 %
Al Oula	67,41 %	30,03 %	02,55 %
Radio Nationale	67,45 %	29,87 %	02,68 %
Radio Amazighe	74,26 %	22,57 %	03,17 %
Radio Chaîne Inter	65,87 %	32,57 %	01,56 %

Deux remarques peuvent être faites à la lecture de ce tableau.

- **Le temps cumulé des interventions du gouvernement et de la majorité ne dépasse pas, sauf sur un média (Radio Amazighe), le double du temps consacré à l'opposition parlementaire.**
- **La part dévolue aux partis non représentés au Parlement (PNR) demeure la plus faible des Quatre Parts.** Elle n'atteint sur aucun de ces médias les 10% du temps global consacré au gouvernement, aux partis de la majorité et de l'opposition parlementaire.
- **La chaîne de télévision publique 2M** a été l'unique média audiovisuel à avoir pratiquement respecté à la lettre les seuils d'équité édictés par la Haca (articles 6 et 7 de la Décision n° 46-06 du CSCA)

Pour la Période 2, les résultats sont contrastés (voir tableau ci-dessous), avec une présence plus grande des partis de l'opposition et la quasi-absence des partis non représentés au Parlement.

Cependant, il est nécessaire de relativiser ce constat dans la mesure où le rythme d'appréciation du pluralisme pour les Magazines d'Information est semestriel (article 9 de la Décision n° 46-06) alors que la période 2 ne couvre que deux mois et demi.

Tableau récapitulatif des Quatre Parts, dans les Magazines d'Information (Période 2), sur les médias audiovisuels à audience nationale

Média	Gouvernement + Majorité	Opposition parlementaire	PNR
2M	56,64 %	43,36 %	00,00%
Al Oula	53,30 %	46,70 %	00,00%
Radio Nationale	46,88 %	50,20 %	02,91 %
Radio Amazighe	35,91 %	62,40 %	01,69 %
Radio Chaîne Inter	100,0 %	00,00 %	00,00 %

c - Autres Emissions (Quatre Parts)

La lecture des résultats du suivi des interventions des personnalités publiques, dans les Autres Emissions, permet de faire trois observations valables uniquement pour la Période 1, présentées à la suite du tableau ci-dessous.

Quant à la Période 2, elle est trop courte pour tirer des enseignements ou des conclusions pertinentes.

Tableau récapitulatif des Quatre Parts dans les Autres Emissions (Période 1) sur les médias audiovisuels à audience nationale

Média	Gouvernement + Majorité	Opposition Parlementaire	PNR
Radio Nationale	95,64 %	04,36 %	00,00 %
2M	95,07 %	04,93 %	00,00 %
Radio Amazighe	87,31 %	09,86 %	02,83 %
Al Oula	61,96 %	38,04 %	00,00 %
Radio Chaîne Inter	60,85 %	39,15 %	00,00 %

Les trois observations qui peuvent être tirées de la lecture du tableau précédent quant à l'accès des différentes composantes des Quatre Parts dans les Autres Emissions sont les suivantes :

1^{ère} observation : Sur la chaîne de télévision publique Al Oula et Radio Chaîne Inter, le gouvernement et la majorité d'un côté et l'opposition de l'autre se sont partagés le temps global des Quatre Parts.

2^{ème} observation : Sur 2M, la Radio Nationale et la Radio Amazighe, le gouvernement et la majorité sont sur-représentés par rapport à l'opposition.

3^{ème} observation : Sauf sur la Radio Amazighe, les partis non représentés au Parlement sont totalement absents.

L'enseignement principal à tirer de ces conclusions, c'est que des trois types de programmes suivis, c'est dans les Autres Emissions où les déséquilibres sont les plus prononcés. Or, le respect du principe de l'équité dans l'accès du gouvernement et des partis politiques aux médias audiovisuels s'impose aussi bien dans les Journaux d'Information, les Magazines d'Information ou les Autres Emissions.

Pour la Période 2, dans les Autres Emissions, comme le montre le tableau ci-dessous, les résultats sont marqués par l'absence des partis de l'opposition (sauf sur Al Oula) et par l'absence totale des partis non représentés au Parlement. Toutefois, au même titre que pour les magazines d'information, ces constats doivent être relativisés compte tenu de la durée trop courte de cette Période 2.

Tableau récapitulatif des Quatre Parts, dans les Autres Emissions (Période 2), sur les médias audiovisuels à audience nationale

Média	Gouvernement + Majorité	Opposition Parlementaire	PNR
2M	100.0 %	00,00 %	00,00%
Al Oula	92.77 %	07.23 %	00,00%
Radio Nationale	00,00 %	00,00 %	00,00 %
Radio Amazighe	00,00 %	00,00 %	00,00 %
Radio Chaîne Inter	100.0 %	00,00 %	00,00 %

B - Le pluralisme politique dans les médias audiovisuels à audience multirégionale

Les médias audiovisuels regroupés sous la dénomination « multirégionale » sont les suivants : Atlantic Radio, Radio Aswat, Radio Chada FM et Cap Radio. Celles-ci couvrent plus d'une région, au sens du découpage administratif en vigueur. Quand bien même, ils ne soient pas à audience nationale, ces médias, compte tenu de leur ligne éditoriale et de l'espace géographique couvert, ont une politique d'information nationale où la chose politique locale est quasiment inexistante (exception faite de Cap Radio). Pour cette raison, l'appréciation du respect du pluralisme politique se fera, au même titre que les médias à audience nationale, sur la base de la règle des Quatre Parts.

a - Les Quatre Parts dans les Journaux d'Information

Le suivi des interventions des personnalités publiques, dans les Journaux d'Information, pour la Période 1, particulièrement pour les Quatre Parts, donne les résultats suivants présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau récapitulatif des Quatre Parts, dans les Journaux d'Information (Période 1), sur les médias audiovisuels à audience multirégionale

Média	Gouvernement + Majorité	Opposition Parlementaire	PNR
Radio Chada FM	88,82 %	11,18 %	00,00 %
Radio Atlantic	85,92 %	13,81 %	00,27 %
Radio Aswat	81,26 %	14,64 %	04,10 %
Cap Radio	00,00%	00,00 %	00,00 %

Ces résultats permettent de mettre en lumière deux tendances pour les Quatre Parts :

- **Le gouvernement et la majorité sont sur-représentés par rapport à l'opposition parlementaire.** Ainsi, aucun des médias audiovisuels à audience multirégionale n'a réussi à approcher les seuils d'équité édictés par la Haca (articles 6 et 7 de la Décision n° 46-06 du CSCA). En effet, l'article 6 de la dite Décision fixe comme plafond pour le temps cumulé des interventions du gouvernement et de la majorité **le double** du temps consacré à l'opposition parlementaire. Or, ici, le temps cumulé des interventions du gouvernement et de la majorité dépasse **le sextuple** (six fois) du temps de parole global des partis de l'opposition.
- **Les partis non représentés au Parlement sont sous-représentés.** Le score de ces partis est le plus faible des Quatre Parts.

Les résultats de la Période 2 (voir tableau ci-dessous), pour les Journaux d'Information, sur ces médias à audience multirégionale, confirment ces deux tendances. Toutefois, la part revenant aux partis de l'opposition a augmenté, particulièrement pour la Radio Aswat où le gouvernement et la majorité ont eu à peine plus du double de la part réservée à l'opposition. Les partis non représentés au Parlement ont été, quant à eux, totalement absents.

Tableau récapitulatif des Quatre Parts, dans les Journaux d'Information (Période 2), sur les médias audiovisuels à audience multirégionale

Média	Gouvernement + Majorité	Opposition Parlementaire	PNR
Radio Chada FM	100,00 %	00,00 %	00,00 %
Radio Atlantic	79,85 %	20,15 %	00,00 %
Radio Aswat	68,13 %	31,87 %	00,00 %
Cap Radio	00,00 %	00,00 %	00,00 %

b - Les Quatre Parts dans les Magazines d'Information

Les résultats du suivi des interventions des personnalités publiques, dans les Magazines d'Information, pour la Période 1, montrent des résultats déséquilibrés.

Tableau récapitulatif des Quatre Parts, dans les Magazines d'Information (Période 1), sur les médias audiovisuels à audience multirégionale

Média	Gouvernement + Majorité	Opposition parlementaire	PNR
Radio Chada FM	00,00 %	00,00 %	00,00 %
Radio Atlantic	83,88 %	16,12 %	00,00 %
Radio Aswat	75,94 %	24,06 %	00,00 %
Cap Radio	75,18 %	00,00 %	24,82 %

Ce tableau suggère plusieurs remarques.

- **Premièrement**, sur Cap Radio, les partis de l'opposition sont totalement absents et les partis non représentés au Parlement obtiennent un score très élevé : 24,82% du temps global des Quatre Parts.

- **Deuxièmement**, sur Chada FM, les Quatre Parts sont absents pour la simple raison qu'il n'y a pas de magazines d'information ou de débat politique sur cette radio.

Il faut néanmoins relativiser les résultats de Chada FM et de Cap Radio, car ils concernent une plage de temps trop courte (du 13 juin – date du début du suivi - au 14 octobre), dont on a neutralisé en plus les résultats de la période électorale (13 juin au 6 septembre 2007).

Mais pour les autres médias audiovisuels (Atlantic Radio et Radio Aswat), le suivi concerne une période suffisamment longue pour assurer de la pertinence aux résultats.

- **Troisièmement**, sur Atlantic Radio, le temps de parole cumulé du gouvernement et de la majorité représente plus du quintuple de celui de l'opposition.

Pour la Période 2, les résultats sont contrastés (voir tableau ci-dessous), avec une présence plus grande des partis de l'opposition et l'absence des partis non représentés au Parlement.

Tableau récapitulatif des Quatre Parts, dans les Magazines d'Information (Période 2), sur les médias audiovisuels à audience multirégionale

Média	Gouvernement + Majorité	Opposition Parlementaire	PNR
Radio Chada FM	00,00 %	00,00 %	00,00 %
Radio Atlantic	75,63 %	24,37 %	00,00 %
Radio Aswat	65,50 %	34,50 %	00,00 %
Cap Radio	20,32 %	79,68 %	00,00 %

Cependant, comme le rythme d'appréciation du pluralisme pour les Magazines d'Information est semestriel et que la Période 2 ne couvre que deux mois et demi, il faut donc prendre ces résultats avec circonspection.

c - Les Quatre Parts dans les Autres Emissions

Le suivi des interventions des personnalités publiques, dans les Autres Emissions a donné les résultats contrastés et déséquilibrés (voir tableau ci-dessus). Il faut signaler que sur la radio Aswat, la répartition des temps de parole entre les Quatre Parts respecte le principe d'équité, sauf pour ce qui est des partis non représentés au Parlement.

Tableau récapitulatif des Quatre Parts dans les Autres Emissions (Période 1) sur les médias audiovisuels à audience multirégionale

Média	Gouvernement + Majorité	Opposition Parlementaire	PNR
Radio Chada FM	00,00 %	00,00 %	00,00 %
Radio Atlantic	77,83 %	22,17 %	00,00 %
Radio Aswat	66,94 %	30,41 %	02,65 %
Cap Radio	00,00 %	00,00 %	00,00 %

Pour la Période 2, dans les Autres Emissions, comme le montre le tableau ci-dessous, les résultats sont marqués par l'absence des Quatre Parts sauf sur la radio Aswat.

Tableau récapitulatif des Quatre Parts, dans les Autres Emissions (Période 2), sur les médias audiovisuels à audience multirégionale

Média	Gouvernement + Majorité	Opposition parlementaire	PNR
Radio Chada FM	00,00 %	00,00 %	00,00 %
Radio Atlantic	00,00 %	00,00 %	00,00 %
Radio Aswat	94,56 %	05,44 %	00,00 %
Cap Radio	00,00 %	00,00 %	00,00 %

C - Le pluralisme politique dans les médias audiovisuels à audience « régionale »

Les radios regroupées sous cette dénomination sont les suivantes : la radio publique Casa FM, la chaîne de télévision publique TV Laâyoune et le réseau de radios privées MFM Atlas, MFM Saïss et MFM Souss.

a - Les Quatre Parts dans les Journaux d'Information

Le suivi des interventions des personnalités publiques, dans les Journaux d'Information, pour la Période 1, particulièrement pour les Quatre Parts, donne les résultats suivants présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau récapitulatif des Quatre Parts, dans les Journaux d'Information (Période 1), sur les médias audiovisuels à audience « régionale »

Média	Gouvernement + Majorité	Opposition Parlementaire	PNR
MFM Saïss	100,00 %	00,00 %	00,00 %
MFM Souss	91,49 %	08,51 %	00,00 %
TV Laâyoune	85,08 %	12,81 %	02,11 %
Radio Casa FM	83,51 %	16,49 %	00,00 %
MFM Atlas	82,27 %	17,73 %	00,00 %

Ces résultats permettent de dégager deux tendances pour les Quatre Parts :

- **Le gouvernement et les partis de la majorité parlementaire sont sur-représentés par rapport aux partis de l'opposition parlementaire.** Le tableau ci-dessus montre que le temps cumulé des interventions du gouvernement et de la majorité dépasse **le quadruple** du temps de parole global des partis de l'opposition parlementaire.

Il faut néanmoins relativiser ces résultats, car ils concernent, pour les trois MFM, une plage de temps courte (du 13 juin – date du début du suivi - au 14 octobre), dont on a neutralisé en plus les résultats de la période électorale (13 juin au 6 septembre 2007).

Par ailleurs, les radios régionales doivent tenir compte, lors du traitement des affaires publiques des spécificités régionales et locales.

Mais pour TV Laâyoune et Casa FM, le suivi concerne une période suffisamment longue (du 1^{er} Janvier au 14 octobre 2007) pour assurer la pertinence des résultats.

- **Les partis non représentés au Parlement quasiment absents.** Ces partis sont totalement absents sur ces les quatre radios à audience « régionale » et faiblement représentés sur TV Laâyoune.

Quant à la Période 2 (voir tableau ci-dessous), elle a confirmé ces deux tendances. La part revenant aux partis de l'opposition a augmenté, particulièrement sur MFM Saïss et MFM Souss. Mais les partis non représentés au Parlement sont restés totalement absents, sauf sur TV Laâyoune.

Tableau récapitulatif des Quatre Parts, dans les Journaux d'Information (Période 2), sur les médias audiovisuels à audience « régionale »

Média	Gouvernement + Majorité	Opposition Parlementaire	PNR
MFM Saïss	85,09 %	14,91 %	00,00 %
TV Laâyoune	82,73 %	15,46 %	01,81 %
MFM Souss	82,58 %	17,42 %	00,00 %
Radio Casa FM	82,01 %	17,99 %	00,00 %
MFM Atlas	81,84 %	18,16 %	00,00 %

b - Les Quatre Parts dans les Magazines d'Information

Les résultats du suivi des interventions des personnalités publiques, dans les Magazines d'Information, pour la Période 1, montrent des résultats plus équilibrés que pour les Journaux d'Information. Ils demeurent néanmoins contrastés.

Tableau récapitulatif des Quatre Parts, dans les Magazines d'Information (Période 1), sur les médias audiovisuels à audience « régionale »

Média	Gouvernement + Majorité	Opposition parlementaire	PNR
Radio Casa FM	63,62 %	33,16 %	03,22 %
MFM Atlas	50,88 %	41,91 %	07,21 %
MFM Saïss	50,88 %	41,91 %	07,21 %
MFM Souss	50,88 %	41,91 %	07,21 %
TV Laâyoune	21,36 %	78,14 %	00,50 %

Ce tableau suggère plusieurs remarques.

- Sur Radio Casa FM, les scores respectifs du gouvernement et de la majorité d'un côté, et de l'opposition de l'autre, s'approchent du respect du principe de l'équité, tel qu'il est encadré par l'article 6 de la Décision n° 46-06 du CSCA. Néanmoins, les partis non représentés au Parlement ont enregistré un faible score (3,22 %).
- Pour les trois radios du réseau MFM, les résultats sont identiques. La raison en est simple : elles n'ont fait que reprendre les magazines de la radio Casa FM qu'elles diffusaient en même temps que cette dernière, et particulièrement le magazine hebdomadaire « Maâ Al Hadath ».
- Sur TV Laâyoune, les partis de l'opposition parlementaire obtiennent le triple du temps de parole du gouvernement et de la majorité.

Pour la Période 2, les résultats sont contrastés (voir tableau ci-dessous), avec une présence plus grande des partis de l'opposition et l'absence des partis non représentés au Parlement.

Tableau récapitulatif des Quatre Parts, dans les Magazines d'Information (Période 2), sur les médias audiovisuels à audience « régionale »

Média	Gouvernement + Majorité	Opposition Parlementaire	PNR
TV Laâyoune	80,80 %	19,20 %	00,00 %
Radio Casa FM	66,88 %	33,12 %	00,00 %
MFM Atlas	67,50 %	32,50 %	00,00 %
MFM Saïss	61,69 %	38,31 %	00,00 %
MFM Souss	60,77 %	39,23 %	00,00 %

c - Les Quatre Parts dans les Autres Emissions

Le suivi des interventions des personnalités publiques, dans les Autres Emissions, sur ces cinq médias à audience « régionale », pour la Période 1, montre (voir tableau ci-dessous) que Quatre Parts ont été absents de ces émissions, sauf sur TV Laâyoune.

Tableau récapitulatif des Quatre Parts dans les Autres Emissions (Période 1) sur les médias audiovisuels à audience « régionale »

Média	Gouvernement + Majorité	Opposition Parlementaire	PNR
TV Laâyoune	100,00 %	00,00 %	00,00 %
Radio Casa FM	00,00 %	00,00 %	00,00 %
MFM Atlas	00,00 %	00,00 %	00,00 %
MFM Saïss	00,00 %	00,00 %	00,00 %
MFM Souss	00,00 %	00,00 %	00,00 %

Pour la Période 2, dans les Autres Emissions, comme le montre le tableau ci-dessous, les résultats sont déséquilibrés.

Tableau récapitulatif des Quatre Parts, dans les Autres Emissions (Période 2), sur les médias audiovisuels à audience « régionale »

Média	Gouvernement + Majorité	Opposition Parlementaire	PNR
MFM Saïss	100,00 %	00,00 %	00,00 %
MFM Souss	100,00 %	00,00 %	00,00 %
MFM Atlas	88,04 %	11,96 %	00,00 %
TV Laâyoune	81,24 %	18,76 %	00,00 %
Radio Casa FM	53,37 %	46,63 %	00,00 %

2 - Acteurs institutionnels

Les acteurs institutionnels sont au nombre de trois : le Premier ministre, le Président de la Chambre des Représentants et le Président de la Chambre des Conseillers. Lorsqu'ils s'expriment au nom de leurs institutions respectives, leurs interventions sont neutralisées et comptabilisées à part. Par contre, lorsqu'ils s'expriment au nom de leurs partis, ils sont comptabilisés au titre de ces partis.

Pour ces trois acteurs politiques, les volumes horaires sont plus pertinents que les pourcentages parce qu'ils permettent d'avoir une idée plus précise sur le temps de parole de ces acteurs sur les médias audiovisuels suivis.

A - Le Premier ministre

Les résultats du suivi des interventions du Premier ministre, dans les quatorze médias audiovisuels suivis par les services de la Haca, présentés dans le tableau ci-dessous, concernent les deux périodes de l'année 2007.

Voici les résultats détaillés par période et type de programme.

Tableau des volumes horaires des interventions du Premier ministre sur les médias audiovisuels suivis

Média Audiovisuel	Première Période			Seconde Période		
	Journaux Infos.	Magazines Infos.	Autres Emissions	Journaux Infos.	Magazines Infos.	Autres Emissions
Al Oula	02:43:45	00:00:00	00:02:51	00:59:18	03:28:12	00:42:35
2M	01:13:31	00:00:00	00:00:00	00:18:14	00:00:00	00:00:00
TV Laâyoune	00:05:27	00:16:23	00:00:00	00:04:56	00:00:00	00:00:00
Radio Nationale	02:03:34	00:00:00	00:00:46	00:32:37	01:52:18	00:00:00
Radio Amazigh	00:02:36	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
Chaîne Inter	00:25:44	00:00:00	00:00:00	00:03:49	00:00:00	00:00:00
Radio Casa FM	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:01:07	00:00:00	00:00:00
Radio Aswat	00:01:23	00:00:00	00:00:00	00:02:04	00:00:00	00:00:00
Radio Atlantic	00:03:46	00:00:00	00:05:29	00:05:33	00:00:00	00:00:00
MFM Atlas	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:01:07	00:00:00	00:00:00
MFM Saïss	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:01:06	00:00:00	00:00:00
MFM Souss	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:01:07	00:00:00	00:00:00
Chada FM	00:00:27	00:00:00	00:00:00	00:01:05	00:00:00	00:00:00
Cap Radio	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00

Les résultats ci-dessus ont été agglomérés par support, tous types de programmes confondus, et sur toute l'année 2007, les résultats globaux obtenus sont les suivants :

Classement des médias audiovisuels suivis selon le temps de parole accordé au Premier Ministre :

Médias	Volumes Horaires 2007
Al Oula	07:56:41
Radio Nationale	04:29:15
2M	01:31:45
Radio Chaîne Inter	00:29:33
TV Laâyoune	00:26:46
Radio Atlantic	00:14:48
Radio Aswat	00:03:27
Radio Amazighe	00:02:36
Radio Chada FM	00:01:32
Radio Casa FM	00:01:07
Radio MFM Atlas	00:01:07
Radio MFM Saïss	00:01:06
Radio MFM Souss	00:01:07
Cap Radio	00:00:00
Total	15:20:50

Le Premier ministre s'est donc exprimé, durant l'année 2007, sur les médias audiovisuels suivis, pour une durée globale de **15:20:50** (quinze heures, vingt minutes et cinquante secondes).

Les médias publics ont largement contribué à ce volume horaire global en couvrant l'activité du Premier ministre, d'autant plus que l'année 2007 fut marquée par les élections du 7 septembre 2007, la nomination de M. Abbas El Fassi au poste de Premier ministre (19 septembre), la formation du nouveau gouvernement (15 octobre) et le vote d'investiture du programme gouvernemental par les deux chambres du Parlement. Cela explique le volume horaire élevé consacré par les médias publics au Premier ministre, et particulièrement sur trois médias (07:56:41 pour Al Oula, 01:31:45 pour 2M et 04:29:15 pour la Radio Nationale).

Ces trois médias publics totalisent : **13:57:41**. Additionnés aux volumes horaires des autres médias publics, on atteint les **14:57:43** sur la durée globale de **15:20:50**

Quant à l'ensemble des médias privés, ils totalisent ensemble moins d'une demi-heure, soit exactement : **00:23:07**.

Signalons enfin que le Premier ministre a été totalement absent des journaux et magazines d'information de Cap Radio depuis le début de suivi assuré par la Haca (le 13 juin 2007).

B - Le Président de la Chambre des Représentants

Le tableau ci-dessous présente les interventions du Président de la Chambre des Représentants dans les médias audiovisuels suivis durant la période 1 et 2.

Son présentés d'abord les résultats détaillés par période et type de programme ; ensuite, ces résultats sont agglomérés par support, tous types de programmes confondus, et sur toute l'année 2007.

Tableau des volumes horaires des interventions du Président de la Chambre des Représentants en tant qu'acteur institutionnel sur les médias audiovisuels suivis

Média Audiovisuel	Première Période			Seconde Période		
	Journaux Infos.	Magazines Infos.	Autres Emissions	Journaux Infos.	Magazines Infos.	Autres Emissions
Al Oula	00:07:51	00:39:44	00:00:00	00:16:49	00:21:49	00:00:00
2M	00:04:11	00:01:38	00:00:00	00:04:43	00:21:04	00:00:00
TV Laâyoune	00:00:37	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
Radio Nationale	00:08:27	00:02:06	00:03:22	00:16:42	00:20:43	00:00:00
Radio Amazighe	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:01:30	00:00:00
Chaîne Inter	00:07:11	00:00:00	00:00:00	00:12:20	00:00:00	00:00:00
Radio Casa FM	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
Radio Aswat	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:45	00:00:00	00:00:00
Radio Atlantic	00:10:27	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
MFM Atlas	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
MFM Saïss	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
MFM Souss	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
Radio Chada FM	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
Cap Radio	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00

Agglomérés sur toute l'année 2007, et tous types de programmes confondus, les résultats sont les suivants :

Classement des médias audiovisuels suivis selon le temps de parole accordé au Président de la Chambre des Représentants :

Média	Volume Horaire Année 2007
Al Oula	01:26:13
Radio Nationale	00:51:20
2M	00:31:36
Radio Chaîne Inter	00:19:31
Radio Atlantic	00:10:27
Radio Amazighe	00:01:30
Radio Aswat	00:00:45
TV Laâyoune	00:00:37
Total	03:21:59

Le Président de la Chambre des Représentants s'est donc exprimé, durant l'année 2007, sur les médias audiovisuels suivis, pour une durée globale de **03:21:59** (trois heures, vingt-et-une minutes et cinquante-neuf secondes).

Là aussi, les médias publics ont largement contribué à la couverture de l'activité du Président de la Chambre des Représentants, d'autant plus qu'un nouveau président de cette chambre a été élu le 17 octobre 2007.

Il faut souligner, ici, que cinq médias audiovisuels publics totalisent l'essentiel du temps accordé au Président de la Chambre des Représentants, soit : **03:10:47** sur la durée globale de **03:21:59**.

Quant aux médias privés, en fait deux médias, Atlantic Radio et Radio Aswat, totalisent moins de douze minutes, soit exactement : **00:11:127**.

Signalons enfin que le Président de la Chambre des Représentants a été totalement absent, sur toute l'année 2007, des journaux et magazines d'information d'un média public (Radio Casa FM) et de cinq médias privés (Cap Radio, Radio Chada FM et le réseau des trois radios MFM).

C - Le Président de la Chambre des Conseillers

Les résultats des interventions du Président de la Chambre des Conseillers, dans les médias audiovisuels suivis par la Haca, présentés dans le tableau ci-dessous, concernent la Période 1 et la Période 2.

Voici les résultats détaillés par période et type de programmes. Ensuite, ces résultats ont été agglomérés par support, tous types de programmes confondus, et sur toute l'année 2007.

Tableau des volumes horaires des interventions du Président de la Chambre des Conseillers en tant qu'acteur institutionnel sur les médias audiovisuels suivis

Média Audiovisuel	Première Période			Seconde Période		
	Journaux Infos.	Magazines Infos.	Autres Emissions	Journaux Infos.	Magazines Infos.	Autres Emissions
Al Oula	00:01:26	00:00:00	00:00:00	00:00:54	00:06:02	00:00:00
2M	00:02:14	00:00:33	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
TV Laâyoune	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
Radio Nationale	00:03:33	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
Radio Amazighe	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
Chaîne Inter	00:03:12	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
Radio Casa FM	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
Radio Aswat	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
Radio Atlantic	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
MFM Atlas	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
MFM Saïss	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
MFM Souss	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
Radio Chada FM	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
Cap Radio	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00

Agglomérés sur toute l'année 2007, et types de programmes confondus, les résultats sont les suivants :

Classement des médias audiovisuels suivis selon le temps de parole accordé au Président de la Chambre des Conseillers :

Média	Volume Horaire Année 2007
Al Oula	00:08:22
Radio Nationale	00:03:33
Radio Chaîne Inter	00:03:12
2M	00:02:47
Total	00:17:54

Le Président de la Chambre des Conseillers s'est exprimé, durant l'année 2007, sur les médias audiovisuels suivis, pour une durée globale modeste de **00:17:54** (dix-sept minutes et cinquante quatre secondes). Seuls quatre médias audiovisuels publics ont donné la parole au Président de la Chambre des Conseillers (voir tableau ci-dessus).

3 – Pluralisme syndical et professionnel

On entend par pluralisme syndical et professionnel, le pluralisme d'expression bénéficiant aux syndicats, aux organisations professionnelles et aux chambres professionnelles, regroupés dans la classe des « Intervenants Syndicaux et Professionnels ».

A - Intervenants syndicaux et professionnels (Résultats Globaux)

Cette classe d'intervenants n'est pas concernée par la périodisation parce que les élections législatives du 7 septembre 2007 et la formation consécutive du nouveau gouvernement n'ont pas eu d'effet sur le positionnement des syndicats, des organisations et des chambres professionnelles.

Les pourcentages présentés dans ce tableau concernent donc les parts respectives des syndicats, des organisations professionnelles et des chambres professionnelles dans le volume global des « Intervenants Syndicaux et Professionnels » durant l'année 2007.

Tableau des « Intervenants Syndicaux et Professionnels », tous types de programmes confondus, sur les médias audiovisuels suivis pendant l'année 2007

Média	Syndicats	Organisations Professionnelles	Chambres Professionnelles
Al Oula	58,16 %	35,95 %	05,89 %
2M	42,22 %	55,11 %	02,67 %
TV Laâyoune	33,69 %	15,54 %	50,78 %
Radio Nationale	37,73 %	49,14 %	13,13 %
Radio Amazighe	53,95 %	33,02 %	13,04 %
Radio Chaîne Inter	22,86 %	73,88 %	03,26 %
Radio Casa FM	14,34 %	21,79 %	63,87 %
Radio Aswat	17,83 %	82,05 %	00,12 %
Radio Atlantic	13,28 %	86,09 %	00,63 %
Radio MFM Atlas	76,88 %	23,12 %	00,00 %
Radio MFM Saïss	56,74 %	17,54 %	25,69 %
Radio MFM Souss	22,88 %	05,26 %	71,85 %
Cap Radio	66,56 %	20,15 %	13,29 %
Radio Chada FM	72,60 %	21,08 %	06,33 %

Le tableau ci-dessus donne une indication sur l'orientation éditoriale des médias audiovisuels :

- Pour six médias (TV Al Oula, Radio Amazighe, Radio Chada FM, Cap Radio, MFM Atlas et MFM Saïss), cette orientation est plutôt tournée vers les mouvements sociaux à travers les syndicats.
- Pour cinq médias (TV 2M, Radio Nationale, Radio Chaîne Inter, Atlantic Radio et Radio Aswat), l'accent est plutôt mis sur le monde économique à travers les organisations professionnelles.
- Pour trois autres médias (TV Laâyoune, Radio Casa FM et MFM Souss), l'accent est toujours mis sur le monde économique, mais à travers les chambres professionnelles.

Voici les chiffres les plus significatifs pour chaque type d'orientation.

Médias audiovisuels accordant un intérêt particulier aux mouvements sociaux :

Média	Pourcentage des Syndicats
Radio MFM Atlas	76,88%
Radio Chada FM	72,60%
Cap Radio	66,56%
Al Oula	58,16%
Radio MFM Saïss	56,74%
Radio Amazighe	53,95%

Médias audiovisuels accordant un intérêt significatif aux organisations professionnelles :

Média	Pourcentage des Organisations Professionnelles
Radio Atlantic	86,09%
Radio Aswat	82,05%
Radio Chaîne Inter	73,88%
2M	55,11%
Radio Nationale	49,14%

Médias audiovisuels accordant un intérêt significatif aux chambres professionnelles :

Média	Pourcentage des Chambres Professionnelles
Radio MFM Souss	71,85%
Radio Casa FM	63,87%
TV Laâyoune	50,78%

Sur les syndicats d'abord, l'accès des cinq centrales syndicales les plus représentatives, à savoir la CDT (Confédération démocratique du travail), l'UMT (Union marocaine du travail), l'UGTM (Union générale des travailleurs du Maroc), la FDT (Fédération démocratique du travail) et l'UNTM (Union nationale du travail au Maroc), aux médias audiovisuels publics correspondait globalement à leur représentativité. Le seul média public qui a fait exception, est la Radio Casa FM, où une centrale syndicale, la FDT, a été totalement absente durant l'année 2007.

Quant à la principale organisation professionnelle, la CGEM (Confédération générale des entreprises du Maroc), elle a eu un accès à l'antenne de ces médias audiovisuels publics correspondant à son importance nationale, sauf sur la Radio Amazighe où elle s'est classée cinquième et sur TV Laâyoune où elle a été totalement absente.

Par ailleurs, il faut souligner l'intérêt soutenu accordé par trois médias audiovisuels aux organisations professionnelles : **86,09% sur Atlantic Radio, qui confirme ainsi sa vocation économique**, 82,05% sur la Radio Aswat et 73,88% sur la Radio Chaîne Inter.

Pour ce qui des chambres professionnelles, leur part dans la classe des « Intervenants syndicaux et professionnels » est relativement faible. Sur trois médias audiovisuels (Radio Nationale, Radio Amazighe et Cap Radio), elles dépassent à peine les 13%. Sur un autre média (Radio MFM Saïss), elles atteignent les 25%. Néanmoins, sur trois médias, elles sont majoritaires, avec respectivement 71,85% sur MFM Souss, 63,87% pour Radio Casa FM, et 50,78% sur TV Laâyoune.

B - Intervenants syndicaux et professionnels (Journaux d'Information)

Les pourcentages présentés dans le tableau ci-dessous concernent les parts respectives des syndicats, des organisations professionnelles et des chambres professionnelles dans les Journaux d'Information durant l'année 2007.

Tableau des « Intervenants Syndicaux et Professionnels » dans les Journaux d'information sur les médias audiovisuels suivis pendant l'année 2007

Média	Syndicats	Organisations Professionnelles	Chambres Professionnelles
Al Oula	38,91 %	53,68 %	07,41 %
2M	30,97 %	62,23 %	06,80 %
TV Laâyoune	53,00 %	19,51 %	27,49 %
Radio Nationale	43,67 %	45,07 %	11,26 %
Radio Amazighe	49,45 %	28,47 %	22,08 %
Radio Chaîne Inter	31,36 %	62,52 %	06,11 %
Radio Casa FM	68,82 %	31,18 %	00,00 %
Radio Aswat	41,13 %	57,57 %	01,30 %
Radio Atlantic	22,60 %	75,67 %	01,73 %
Radio MFM Atlas	87,92 %	12,08 %	00,00 %
Radio MFM Saïss	81,20 %	12,23 %	06,57 %
Radio MFM Souss	66,84 %	31,03 %	02,14 %
Cap Radio	00,00 %	00,00 %	00,00 %
Radio Chada FM	72,60 %	21,08 %	06,33 %

Le tableau ci-dessus nous donne une indication sur l'orientation éditoriale dominante dans les Journaux d'Information des médias audiovisuels concernés. Voici les chiffres les plus significatifs pour chaque type d'orientation.

Médias audiovisuels accordant un intérêt particulier aux mouvements sociaux :

Média	Pourcentage des Syndicats
Radio MFM Atlas	87,92%
Radio MFM Saïss	81,20%
Radio Chada FM	72,60%
Radio Casa FM	68,82%
Radio MFM Souss	66,84%
TV Laâyoune	53,00%
Radio Amazighe	49,45 %

Médias audiovisuels accordant un intérêt significatif aux organisations professionnelles :

Média	Pourcentage des Organisations Professionnelles
Radio Atlantic	75,67%
Radio Chaîne Inter	62,52%
2M	62,23%
Radio Aswat	57,57%
Al Oula	53,68%

Médias audiovisuels accordant un intérêt significatif aux chambres professionnelles :

Média	Pourcentage des Chambres Professionnelles
TV Laâyoune	27,49 %
Radio Amazighe	22,08 %

Sur les sept médias audiovisuels publics, les cinq centrales syndicales les plus représentatives ont eu un accès à l'antenne correspondant globalement à leur représentativité. Seule exception, la Radio Casa FM où la FDT a été totalement absente des journaux d'information de 2007.

Quant à la CGEM, elle a eu un accès à l'antenne de ces médias audiovisuels publics, coïncidant avec son importance nationale, sauf sur TV Laâyoune, où elle a été totalement absente.

Pour ce qui des chambres professionnelles, leur part dans la classe des « Intervenants syndicaux et professionnels », au sein des journaux d'information, est faible. Elle ne dépasse les 10% que sur trois médias : la Radio Nationale (11,26%), la Radio Amazighe (22,08%) et TV Laâyoune (27,49%).

C - Intervenants syndicaux et professionnels (Magazines d'Information)

Les résultats du suivi des interventions des personnalités syndicales et professionnelles dans les Magazines d'Information, présentés dans le tableau ci-dessous, concernent toute l'année 2007.

Tableau des parts des « Intervenants Syndicaux et Professionnels » dans les Magazines d'Information sur les médias audiovisuels suivis pendant l'année 2007

Média	Syndicats	Organisations Professionnelles	Chambres Professionnelles
Al Oula	72,74 %	21,43 %	05,83 %
2M	67,87 %	32,13 %	00,00 %
TV Laâyoune	00,00 %	00,00%	100,00 %
Radio Nationale	46,14 %	37,66 %	16,19 %
Radio Amazighe	52,56 %	40,35 %	07,09 %
Radio Chaîne Inter	25,43 %	74,57 %	00,00 %
Radio Casa FM	03,37 %	16,02 %	80,61 %
Radio Aswat	06,74 %	93,26 %	00,00 %
Radio Atlantic	11,21 %	88,43 %	00,36 %
Radio MFM Atlas	00,00 %	00,00 %	00,00 %
Radio MFM Saïss	55,86 %	12,23 %	31,91 %
Radio MFM Souss	20,60 %	03,55 %	75,85 %
Cap Radio	65,29 %	20,91 %	13,80 %
Radio Chada FM	00,00 %	00,00 %	00,00 %

Le tableau ci-dessus nous donne une indication sur l'orientation des médias audiovisuels concernés dans les Magazines d'Information. Voici les chiffres les plus significatifs pour chaque type d'orientation.

Médias audiovisuels accordant un intérêt particulier aux mouvements sociaux :

Média	Pourcentage des Syndicats
Al Oula	72,74%
2M	67,87%
Cap Radio	65,29%
Radio MFM Saïss	55,86%
Radio Amazighe	52,56%

Médias audiovisuels accordant un intérêt significatif aux organisations professionnelles :

Média	Pourcentage des Organisations Professionnelles
Radio Aswat	93,26%
Radio Atlantic	88,43%
Radio Chaîne Inter	74,57%

Médias audiovisuels accordant un intérêt significatif aux chambres professionnelles :

Média	Pourcentage des Chambres Professionnelles
TV Laâyoune	100,00%
Radio Casa FM	80,61%
Radio MFM Souss	75,85%

Les résultats du suivi sur les Magazines d'Information confirment l'orientation des médias audiovisuels constatée dans les Journaux d'Information. Ainsi, deux médias audiovisuels maintiennent l'orientation tournée vers les mouvements sociaux (Radio MFM Saïss et Radio Amazighe). Par ailleurs, trois autres médias confirment l'orientation axée sur le monde de l'entreprise : Atlantic Radio, Radio Aswat et Radio Chaîne Inter.

Par ailleurs, seuls deux médias audiovisuels publics (Al Oula et la Radio Nationale) ont pu donner la parole aux cinq centrales syndicales les plus représentatives.

Sur six autres médias (2M, Radio Amazighe, Atlantic Radio, Radio MFM Saïss, Radio MFM Souss et Cap Radio), des centrales syndicales, parmi les cinq les plus représentatives, ont été totalement absentes. Il s'agit de l'UMT sur 2M ; de la FDT sur la Radio Amazighe ; de l'UMT, de l'UGTM et de l'UNTM sur Atlantic Radio ; de l'UNTM sur les radios MFM Saïss et MFM Souss ; et de l'UNTM en plus de la FDT sur Cap Radio.

Enfin, sur six médias audiovisuels, les cinq centrales syndicales ont été toutes absentes durant l'année 2007, dans les Magazines d'Information. Il s'agit de TV Laâyoune, de Radio Casa FM, de la radio Chaîne Inter, de Radio Aswat, de la radio MFM Atlas, de la radio Chada FM.

Quant à la CGEM, elle se classe en tête des organisations professionnelles, sauf sur la Radio Amazighe et Radio Casa FM. A contrario, elle a été totalement absente sur les radios MFM Atlas, MFM Saïss, Chada FM et TV Laâyoune.

Enfin, il faut signaler que le volume horaire le plus important au profit de la **CGEM** a été enregistré **sur Atlantic Radio avec plus de douze heures durant l'année 2007.**

D - Intervenants syndicaux et professionnels (Autres Emissions)

Les résultats du suivi des interventions des personnalités syndicales et professionnelles dans les Autres Emissions, présentés dans le tableau ci-dessous concernent toute l'année 2007.

Tableau des parts des « Intervenants Syndicaux et Professionnels » dans les Autres Emissions sur les médias audiovisuels suivis pendant l'année 2007

Média	Syndicats	Organisations Professionnelles	Chambres Professionnelles
Al Oula	10,75 %	85,31 %	03,94 %
2M	00,00 %	100,00 %	00,00 %
TV Laâyoune	00,00 %	09,47 %	90,53 %
Radio Nationale	20,63 %	70,55 %	08,82 %
Radio Amazighe	71,10 %	28,90 %	00,00 %
Radio Chaîne Inter	08,84 %	91,16 %	00,00 %
Radio Casa FM	41,14 %	49,68 %	09,18 %
Radio Aswat	21,51 %	78,49 %	00,00 %
Radio Atlantic	00,00 %	100,00 %	00,00 %
Radio MFM Atlas	66,53 %	33,47 %	00,00 %
Radio MFM Saïss	00,00 %	100,00 %	00,00 %
Radio MFM Souss	00,00 %	00,00 %	100,00 %
Cap Radio	00,00 %	00,00 %	00,00 %
Radio Chada FM	00,00 %	00,00 %	00,00 %

Le tableau ci-dessus nous donne une indication sur l'orientation des médias audiovisuels concernés dans les Autres Emissions. Voici les chiffres les plus significatifs pour chaque type d'orientation.

Médias audiovisuels accordant un intérêt particulier aux mouvements sociaux :

Média	Pourcentage des Syndicats
Radio Amazighe	71,10%
Radio MFM Atlas	66,53%

Médias audiovisuels accordant un intérêt significatif aux organisations professionnelles :

Média	Pourcentage des Organisations Professionnelles
Radio Atlantic	100,00%
2M	100,00%
Radio MFM Saïss	100,00%
Radio Chaîne Inter	91,16%
Al Oula	85,31%
Radio Aswat	78,49%
Radio Nationale	70,55%

Médias audiovisuels accordant un intérêt significatif aux chambres professionnelles :

Média	Pourcentage des Organisations Professionnelles
Radio MFM Souss	100,00%
TV Laâyoune	90,53%

Il faut préciser d'abord qu'aucun intervenant syndical ou professionnel ne s'est exprimé, durant toute l'année 2007, dans les Autres Emissions, sur Cap Radio et Radio Chada FM. De plus, aucun des douze autres médias audiovisuels, dont le suivi est assuré par la Haca, n'a pu donner la parole à l'ensemble des cinq centrales syndicales les plus représentatives.

Ainsi, elles ont été totalement absentes des Autres Emissions sur Al Oula, 2M, Radio Chaîne Inter, Atlantic Radio, Radio MFM Saïss et Radio MFM Souss. Par ailleurs, plusieurs d'entre elles ont été absentes sur la Radio Nationale (UGTM, FDT et UNTM), Radio Casa FM (UMT, UGTM et FDT), Radio Aswat (UGTM, FDT et UNTM) et sur la radio MFM Atlas (CDT, UGTM et UNTM).

Quant à la CGEM, elle a été totalement absente sur la Radio Amazighe, Radio Casa FM, radio MFM Souss, Radio Chada FM et TV Laâyoune. Par ailleurs, elle s'est classée 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} sur deux télévisions publiques (Al Oula et 2M) et sur deux radios publiques (Radio Nationale et Radio Chaîne Inter). La CGEM s'est néanmoins placée en tête des organisations professionnelles sur les radios Aswat, Atlantic et MFM Atlas, mais avec des volumes horaires modestes situées entre vingt-et-une et cinquante minutes sur toute l'année 2007.

4 – Les Non Définis

Sont présentés ici les résultats détaillés par période et type de programmes. Ensuite, ces résultats ont été agglomérés par support, tous types de programmes confondus, et sur toute l'année 2007.

Tableau des volumes horaires des interventions des personnalités publiques dont l'appartenance partisane est Non Définie sur les médias audiovisuels suivis

Média Audiovisuel	Première Période			Seconde Période		
	Journaux Infos.	Magazines Infos.	Autres Emissions	Journaux Infos.	Magazines Infos.	Autres Emissions
Al Oula	00:03:58	00:00:00	00:00:00	00:00:37	00:00:00	00:00:00
2M	00:07:15	00:01:42	00:00:00	00:06:25	00:00:41	00:00:00
TV Laâyoune	00:33:50	01:47:47	00:02:02	00:08:00	00:00:00	00:00:56
Radio Nationale	00:08:35	00:01:51	00:05:09	00:05:50	00:00:00	00:00:00
Radio Amazighe	00:51:49	00:24:18	00:25:24	00:08:50	00:07:45	00:00:00
R ³ . Chaîne Inter	00:06:32	00:00:00	00:00:00	00:01:12	00:00:00	00:00:00
Radio Casa FM	00:04:04	00:54:22	00:00:00	00:08:48	00:16:56	00:00:00
Radio Aswat	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:53	00:08:22	00:01:11
Radio Atlantic	00:08:30	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
R. MFM Atlas	00:09:46	00:00:00	00:00:00	00:08:27	00:00:00	00:09:01
R. MFM Saïss	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:05:15	00:00:00	00:00:00
R. MFM Souss	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:05:17	00:15:55	00:00:00
Radio Chada FM	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
Cap Radio	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00

Agglomérés sur toute l'année 2007, et types de programmes confondus, les résultats sont les suivants :

Temps de parole accordé au Premier Ministre dans les médias audiovisuels suivis :

Média	Volume Horaire Année 2007
TV Laâyoune	02:32:35
Radio Amazighe	01:58:06
Radio Casa FM	01:24:10
Radio MFM Atlas	00:27:14
Radio Nationale	00:21:25
Radio MFM Souss	00:21:12
2M	00:16:03
Radio Atlantic	00:08:30
Radio Chaîne Inter	00:07:44
Radio MFM Saïss	00:05:15
Al Oula	00:04:35
Total	07:46:49

Les interventions des personnalités publiques dont l'appartenance partisane était non définie, durant l'année 2007, sur les médias audiovisuels suivis, se sont élevées à une durée globale de **07:46:49** (sept heures, quarante-six minutes et quarante neuf secondes).

Les médias audiovisuels sur lesquels le volume horaire des Non Définis était le plus élevé sont au nombre de trois :

Média	Volume Horaire des Non Définis
TV Laâyoune	02:32:35
Radio Amazighe	01:58:06
Radio Casa FM	01:24:10

IV - Conclusions générales

Les conclusions récapitulatives peuvent être ventilées en quatre domaines : le pluralisme politique, le pluralisme syndical et professionnel, les acteurs institutionnels et les « Non Définis ».

Le Pluralisme Politique

Il concerne les Quatre Parts (gouvernement, majorité, opposition et partis non représentés au Parlement). Les résultats du suivi ont permis de dégager trois tendances majeures :

- Le gouvernement et les partis de la majorité sont sur-représentés.
- Les partis de l'opposition sont sous-représentés.
- Les partis non représentés au Parlement sont fortement sous-représentés.

Ces tendances sont particulièrement observables dans les résultats des Journaux d'Information, où la part du gouvernement et des partis de la majorité dépasse, sur la quasi-totalité des médias audiovisuels, les 80% du volume global des interventions des Quatre Parts.

Les résultats des Magazines d'Information sont plus équilibrés, particulièrement pour la chaîne de télévision publique 2M qui a pratiquement respecté à la lettre le principe de l'équité (articles 6 et 7 de la Décision n° 46-06 du CSCA).

Les Acteurs Institutionnels

Les acteurs institutionnels sont au nombre de trois : le Premier ministre, le Président de la Chambre des Représentants et le Président de la Chambre des Conseillers.

Le Premier Ministre

Il s'est exprimé, durant l'année 2007, pour une durée globale de **15:20:50** (quinze heures, vingt minutes et cinquante secondes). Les médias publics y ont contribué pour près de quinze heures. Ce volume horaire élevé s'explique par le caractère exceptionnel de l'année 2007. Une année marquée par les élections du 7 septembre, la nomination de M. Abbas El Fassi au poste de Premier ministre, la formation du nouveau gouvernement et le vote d'investiture du programme gouvernemental par les deux chambres du Parlement. Ces événements ont nécessité une large couverture médiatique, essentiellement assurée par les médias publics.

Le Président de la Chambre des Représentants

Il s'est, pour sa part, exprimé, durant l'année écoulée, pour une durée globale de **03:21:59** (trois heures, vingt-et-une minutes et cinquante-neuf secondes). L'essentiel de cette couverture a été assurée par quatre médias audiovisuels publics (**03:10:47** sur une durée globale de **03:21:59**).

Il faut souligner, ici, que cinq médias audiovisuels publics totalisent l'essentiel du temps accordé au Président de la Chambre des Représentants, soit : **03:10:47** sur la durée globale de **03:21:59**.

Le Président de la Chambre des Conseillers

Il s'est exprimé, durant l'année 2007, pour une durée globale modeste de dix-sept minutes et cinquante quatre secondes sur quatre médias audiovisuels publics.

Le pluralisme syndical et professionnel

Le pluralisme syndical et professionnel concerne les interventions des représentants des syndicats, des organisations et des chambres professionnelles. L'accent a été particulièrement mis sur les cinq centrales syndicales les plus représentatives (CDT, UMT, UGTM, FDT et UNTM) et sur la principale organisation professionnelle, la CGEM, ainsi que sur les chambres professionnelles.

Malgré quelques déséquilibres constatés sur certains médias, ces cinq centrales syndicales ont eu un accès à l'antenne correspondant globalement à leur représentativité. La même observation est globalement valable pour la CGEM. Quant aux chambres professionnelles, leur part dans la classe des « Intervenants syndicaux et professionnels » a été généralement faible. Mais elles sont majoritaires sur trois médias audiovisuels : la Radio MFM Saïss, la Radio Casa FM et TV Laâyoune.

Les Non Définis

Les interventions des personnalités publiques dont l'appartenance partisane était non définie lors de leur passage à l'antenne, durant l'année 2007, se sont élevées à une durée globale de **07:46:49** (sept heures, quarante-six minutes et quarante neuf secondes).

Les médias audiovisuels sur lesquels le volume horaire des « Non Définis » est le plus élevé sont au nombre de trois : TV Laâyoune (02:32:35), la Radio Amazighe (01:58:06) et Radio Casa FM (01:24:10).

Annexes

Annexe n°1

Tableau récapitulatif des résultats des Quatre Parts dans les 14 télévisions et radios publics et privés

1 Période 1 (du 1^{er} janvier au 14 octobre 2007)

2 Période 2 (du 15 octobre au 31 décembre 2007)

Supports du pôle public

TV Al Oula	Journaux Période 1 ¹	Journaux Période 2 ²	Magazines Période 1	Magazines Période 2
Gov + Majorité	88,56%	84,07%	67,41%	53,30%
Opposition	09,24%	15,79%	30,03%	46,70%
PNR	02,21%	00,14%	02,55%	00,00%

TV 2M	Journaux Période 1	Journaux Période 2	Magazines Période 1	Magazines Période 2
Gov + Majorité	83,98%	81,74%	59,41%	56,64%
Opposition	13,23%	17,87%	31,41%	43,36%
PNR	02,79%	00,39%	09,18%	00,00%

TV Laâyoune	Journaux Période 1	Journaux Période 2	Magazines Période 1	Magazines Période 2
Gov + Majorité	85,08%	82,73%	21,36%	80,80%
Opposition	12,81%	15,46%	78,14%	19,20%
PNR	02,11%	01,81%	00,50%	00,00%

Radio Nationale	Journaux Période 1	Journaux Période 2	Magazines Période 1	Magazines Période 2
Gov + Majorité	91,34%	89,73%	67,45%	46,88%
Opposition	07,09%	09,95%	29,87%	50,20%
PNR	01,57%	00,32%	02,68%	02,91%

Radio Amazighe	Journaux Période 1	Journaux Période 2	Magazines Période 1	Magazines Période 2
Gov + Majorité	78,19%	55,40%	74,26%	35,91%
Opposition	20,02%	44,60%	22,57%	62,40%
PNR	01,79%	00,00%	03,17%	01,69%

Radio Chaîne Inter	Journaux Période 1	Journaux Période 2	Magazines Période 1	Magazines Période 2
Gov + Majorité	88,21%	88,62%	65,87%	100,00%
Opposition	10,95%	13,38%	32,57%	00,00%
PNR	00,84%	00,00%	01,56%	00,00%

Radio Casa FM	Journaux Période 1	Journaux Période 2	Magazines Période 1	Magazines Période 2
Gov + Majorité	83,51%	82,01%	63,62%	66,88%
Opposition	16,49%	17,99%	33,16%	33,12%
PNR	00,00%	00,00%	03,22%	00,00%

Supports privés

Radio Aswat	Journaux Période 1	Journaux Période 2	Magazines Période 1	Magazines Période 2
Gov + Majorité	81,26%	68,13%	75,94%	65,50%
Opposition	14,64%	31,87%	24,06%	34,50%
PNR	04,10%	00,00%	00,00%	00,00%

Radio Atlantic	Journaux Période 1	Journaux Période 2	Magazines Période 1	Magazines Période 2
Gov + Majorité	85,92%	79,85%	83,88%	75,63%
Opposition	13,81%	20,15%	16,12%	24,37%
PNR	00,27%	00,00%	00,00%	00,00%

Cap Radio	Journaux Période 1	Journaux Période 2	Magazines Période 1	Magazines Période 2
Gov + Majorité	00,00%	00,00%	75,18%	20,32%
Opposition	00,00%	00,00%	00,00%	79,68%
PNR	00,00%	00,00%	24,82%	00,00%

Radio Chada FM	Journaux Période 1	Journaux Période 2	Magazines Période 1	Magazines Période 2
Gov + Majorité	88,82%	100,00%	00,00%	00,00%
Opposition	11,18%	00,00%	00,00%	00,00%
PNR	00,00%	00,00%	00,00%	00,00%

Radio MFM Atlas	Journaux Période 1	Journaux Période 2	Magazines Période 1	Magazines Période 2
Gov + Majorité	82,27%	81,84%	50,88%	67,50%
Opposition	17,73%	18,16%	41,91%	32,50%
PNR	00,00%	00,00%	07,21%	00,00%

Radio MFM Saïss	Journaux Période 1	Journaux Période 2	Magazines Période 1	Magazines Période 2
Gov + Majorité	100,00%	85,09%	50,88%	61,69%
Opposition	00,00%	14,91%	41,91%	38,31%
PNR	00,00%	00,00%	07,21%	00,00%

Radio MFM Souss	Journaux Période 1	Journaux Période 2	Magazines Période 1	Magazines Période 2
Gov + Majorité	91,49%	82,58%	50,88%	60,77%
Opposition	08,51%	17,42%	41,91%	39,23%
PNR	00,00%	00,00%	07,21%	00,00%

Annexe n°2

Classement des partis de la majorité et de l'opposition en fonction de leur représentativité parlementaire

Carte politique de la précédente législature (Période 1 : du 1^{er} janvier au 14 octobre 2007)

Classement des Groupes Parlementaires de la **Majorité**

Groupes Parlementaires	Nombre de Députés
MP	65
PI	60
USFP	52
RNI	37
Alliance Socialiste (PPS+Al Ahd)	23
Sans Appartenance Partisane (SAP)	4

Classement des Groupes et Groupements Parlementaires de l'**Opposition**

Groupes et Groupements Parlementaires	Nombre de Députés
PJD	42
UC-PND	32
FFD	07
GSU	03

Carte politique de la législature actuelle (Période 2 : du 15 octobre au 31 décembre 2007)

Classement des Groupes Parlementaires de la **Majorité**

Groupes Parlementaires	Nombre de Députés
PI	53
RNI	41
USFP + PS	40
Groupe Authenticité et Modernité	36
PPS	18

Classement des Groupes et Groupements Parlementaires de l'**Opposition**

Groupes et Groupements Parlementaires	Nombre de Députés
PJD	46
MP	44
UC	27
FFD	09
PT	05
PSU + PCNI	05
PRV	01

Carte politique de la législature actuelle

Période 2 : du 15 octobre 2007 au 31 décembre 2007

Classement des Groupes Parlementaires de la Majorité

Groupes Parlementaires	Nombre de Députés
PI	53
RNI	41
USFP	40
Groupe Authenticité et Modernité*	36
PPS	20

Classement des Groupes Parlementaires de l'Opposition

Groupes Parlementaires	Nombre de Députés
PJD	46
MP	44
UC	27
FFD	7
PT	5
PSU-PCNI	5
PRV	1

* Ce groupe comprend 36 députés, dont 19 représentants des partis suivants :

- **Parti Al Ahd** : 6 députés.
- **PRE** (Parti du Renouveau et de l'Equité) : 4 députés.
- **PED** (Parti de l'Environnement et du Développement) : 5 députés
- **UMD** (Union Marocaine pour la Démocratie) : 2 députés.
- **ADL** (Alliance Des Libertés) : 1 député.
- **ICD** (Initiatives Citoyennes pour le Développement) : 1 député.

Il reste 17 députés, trois d'entre eux ont été élus sur « la liste du tracteur » (Foual Ali El Himma, Hamid Narjiss et Fatiha Layadi). Les 13 autres députés proviennent d'autres partis, mais ils ont dû démissionner de leur parti avant de rejoindre le Groupe Authenticité et Modernité.

Annexe n°3

Classement des Partis Politiques selon leur appartenance à la majorité ou à l'opposition dans la législature actuelle de la Chambre des Représentants

Partis Politiques	Nombre de sièges
Majorité (12 partis)	
Parti de l'Istiqlal (PI)	53 députés
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	41 députés
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP) ¹	40 députés
Groupe Authenticité et Modernité ²	36 députés
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	18 députés
Total	188 députés
Opposition (10 partis)	
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	46 députés
Mouvement Populaire (MP)	44 députés
Union Constitutionnelle (UC)	27 députés
Front des Forces Démocratiques (FFD) ³	09 députés
Parti Travailleiste (PT)	05 députés
Parti Socialiste Unifié (PSU) ⁴	03 députés
Parti du Congrès National Ittihadi (PCNI)	02 députés
Parti de la Renaissance et de la Vertu (PRV)	01 député
Mouvement Démocratique et Social (MDS) ⁵	00 députés
Parti National Démocrate (PND) ⁶	00 députés
Total	137 députés
Nombre total de la Chambre des Représentants	325 députés

¹ Les deux députés du Parti Socialiste (PS) ont rejoint le groupe parlementaire de l'USFP.

² Le Groupe Authenticité et Modernité se compose de 36 députés, dont 20 représentent les sept partis suivants :

- Parti Al Ahd : 6 députés.
- PED (Parti de l'Environnement et du Développement) : 5 députés
- PRE (Parti du Renouveau et de l'Equité) : 4 députés.
- UMD (Union Marocaine pour la Démocratie) : 2 députés.
- ADL (Alliance Des Libertés) : 1 député.
- FC (Forces Citoyennes) : 1 député.
- ICD (Initiatives Citoyennes pour le Développement) : 1 député.

Il reste 16 députés, dont trois ont été élus sur la « Liste du tracteur » (Foual Ali El Himma, Hamid Narjiss et Fatiha Layadi) et les 13 autres députés viennent d'autres partis dont ils ont démissionné avant de rejoindre le Groupe Authenticité et Modernité.

³ Les neuf députés du FFD (Front des Forces Démocratiques) ont constitué un groupe parlementaire commun avec le PPS. Mais comme ces députés ont voté contre la déclaration gouvernementale et contre la loi de finances 2008. Par conséquent, et en vertu de la Décision du CSCA n°46-06, le FFD se classe parmi les partis de l'opposition.

⁴ Les trois députés du PSU et les deux députés du PCNI ont formé un groupement parlementaire commun de cinq députés.

⁵ Les neuf députés du MDS ont rejoint les groupes parlementaires d'autres partis politiques.

⁶ Les trois députés du PND ont rejoint les groupes parlementaires d'autres partis politiques.

Partis Non Représentés à la Chambre des Représentants (13 partis)

- Parti Démocratique de l'Indépendance (PDI)
- Parti Marocain Libéral (PML)
- Parti du Centre Social (PCS)
- Parti de l'Avant-garde Démocratique et Socialiste (PADS)
- Parti de l'Action (PA)
- Parti de la Réforme et du Développement (PRD)
- Parti Al Badil Al Hadari
- Parti Al Amal
- Parti Nahda
- Parti de la Société Démocratique (PSD)
- Parti de la Liberté et de la Justice Sociale (PLJS)
- Ennahj Addimokrati.
- Union Nationale des Forces Populaires (UNFP)

Annexe n°4

Volume horaire des interventions des partis politiques sur la chaîne de télévision Al Oula

Partis Politiques	Journaux d'information	Magazines d'information	Autres Emissions	Total
Parti de l'Istiqlal (PI)	1:20:22	7:38:10	0:12:56	9:11:28
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	1:23:02	7:02:03	0:16:36	8:41:41
Mouvement Populaire (MP)	1:07:21	5:37:32		6:44:53
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	0:31:26	5:45:31	0:02:30	6:19:27
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	0:37:57	5:06:22		5:44:19
Union Constitutionnelle (UC)	0:45:52	4:18:48	0:26:32	5:31:12
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	1:05:24	3:28:39	0:42:37	5:16:40
Parti National Démocrate (PND)	0:21:27	2:31:12	0:25:22	3:18:01
Front des Forces Démocratiques (FFD)	0:07:15	2:02:33	0:17:53	2:27:41
Parti Marocain Libéral (PML)	0:03:49	2:11:24		2:15:13
Parti Al Ahd	0:14:40	1:35:26		1:50:06
Parti Travailleiste (PT)	0:08:31	1:17:56		1:26:27
Parti Socialiste Unifié (PSU)	0:11:47	0:46:52	0:14:33	1:13:12
Mouvement Démocratique et Social (MDS)	0:08:38	0:31:36		0:40:14
Parti du Congrès National Ittihadi (PCNI)	0:02:31	0:36:01		0:38:32
Initiatives Citoyennes pour le Développement (ICD)	0:00:52	0:14:20		0:15:12
Parti Socialiste (PS)	0:08:24	0:05:07		0:13:31
Alliance Des Libertés (ADL)	0:00:30	0:09:54		0:10:24
Parti de l'Environnement et du Développement (PED)	0:07:55	0:02:27		0:10:22
Parti de l'Avant-garde Démocratique et Socialiste (PADS)	0:06:25			0:06:25
Parti de la Réforme et du Développement (PRD)	0:04:43			0:04:43
Sans Appartenance Partisane (SAP)	0:04:20			0:04:20
Parti de la Renaissance et de la Vertu (PRV)	0:04:00			0:04:00
Parti du Renouveau et de l'Equité (PRE)	0:03:16			0:03:16
Parti Démocratique de l'Indépendance (PDI)	0:03:05			0:03:05
Parti du Centre Social (PCS)	0:02:30	0:00:25		0:02:55
Parti de l'Action (PA)	0:02:33			0:02:33
Forces Citoyennes (FC)	0:01:56			0:01:56
Parti Ennahda	0:01:01			0:01:01
Parti Al Badil Al Hadari (Alternative civilisationnelle)	0:00:58			0:00:58
Parti Al Amal	0:00:37			0:00:37
Union Nationale des Forces Populaires (UNFP)	0:00:27			0:00:27
Ennahj Addimokrati (Voie Démocratique)	0:00:24			0:00:24
Total	9:03:58	51:02:18	2:38:59	62:45:15

Annexe n°5

Volume horaire des interventions des partis politiques sur la chaîne de télévision 2M

Partis Politiques	Journaux d'information	Magazines d'information	Autres Emissions	Total
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	1:37:49	4:53:53	0:45:35	7:17:17
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	0:44:00	4:02:40	0:01:58	4:48:38
Parti de l'Istiqlal (PI)	1:12:31	2:26:55	0:10:28	3:49:54
Union Constitutionnelle (UC)	0:43:16	1:56:06		2:39:22
Mouvement Populaire (MP)	0:37:05	1:41:13	0:02:17	2:20:35
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	0:28:08	1:31:46	0:06:46	2:06:40
Parti Travailleiste (PT)	0:06:36	1:59:36		2:06:12
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	0:48:09	1:11:21	0:01:48	2:01:18
Parti National Démocrate (PND)	0:15:57	1:30:42	0:01:34	1:48:13
Parti de la Réforme et du Développement (PRD)	0:04:55	1:06:27		1:11:22
Parti Marocain Libéral (PML)	0:02:34	1:01:58		1:04:32
Parti Socialiste Unifié (PSU)	0:08:32	0:40:22	0:02:23	0:51:17
Parti Socialiste (PS)	0:03:40	0:35:57		0:39:37
Front des Forces Démocratiques (FFD)	0:08:50	0:26:29		0:35:19
Parti de l'Avant-garde Démocratique et Socialiste (PADS)	0:04:03	0:25:28		0:29:31
Parti Al Badil Al Hadari (Alternative civilisationnelle)		0:20:43		0:20:43
Parti Al Ahd	0:08:49	0:01:57		0:10:46
Mouvement Démocratique et Social (MDS)	0:04:45	0:04:46		0:09:31
Alliance Des Libertés (ADL)	0:00:28	0:07:31		0:07:59
Union Marocaine pour la Démocratie (UMD)	0:00:47	0:06:30		0:07:17
Union Nationale des Forces Populaires (UNFP)	0:05:39			0:05:39
Sans Appartenance Partisane (SAP)	0:04:16			0:04:16
Parti de l'Environnement et du Développement (PED)	0:03:42			0:03:42
Parti du Centre Social (PCS)	0:01:35	0:02:06		0:03:41
Ennahj Addimokrati (Voie démocratique)		0:03:08		0:03:08
Parti du Congrès National Ittihadi (PCNI)	0:03:07			0:03:07
Parti du Renouveau et de l'Equité (PRE)	0:03:04			0:03:04
Parti de la Renaissance et de la Vertu (PRV)	0:02:37			0:02:37
Parti Ennahda	0:01:58			0:01:58
Parti Démocratique de l'Indépendance (PDI)	0:01:14			0:01:14
Parti Al Amal	0:00:47			0:00:47
Forces Citoyennes (FC)	0:00:19			0:00:19
Total	7:49:12	26:17:34	1:12:49	35:19:35

Volume horaire des interventions des partis politiques sur la Radio Nationale

Partis Politiques	Journaux d'information	Magazines d'information	Autres Emissions	Total
Parti l'Istiqlal (PI)	1:09:27	2:23:26	1:02:35	4:35:28
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	0:34:45	3:58:38	0:00:59	4:34:22
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	1:05:39	2:31:27	0:17:24	3:54:30
Mouvement Populaire (MP)	0:36:16	2:13:05	0:28:31	3:17:52
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	0:36:16	2:17:14	0:07:09	3:00:39
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	0:21:03	1:52:37	0:04:39	2:18:19
Union Constitutionnelle (UC)	0:36:35	1:36:57		2:13:32
Parti Al Ahd	0:16:16	1:15:27		1:31:43
Parti National Démocrate (PND)	0:12:12	1:01:30	0:08:46	1:22:28
Parti Socialiste Unifié (PSU)	0:07:55	0:59:36		1:07:31
Front des Forces Démocratiques (FFD)	0:04:52	0:32:50		0:37:42
Parti Travailleiste (PT)	0:05:03	0:23:32		0:28:35
Parti de l'Avant-garde Démocratique et Socialiste (PADS)	0:04:37	0:16:38		0:21:15
Alliance Des Libertés (ADL)	0:01:11	0:19:58		0:21:09
Parti de l'Environnement et du Développement (PED)	0:04:56	0:10:51	0:01:07	0:16:54
Parti Socialiste (PS)	0:04:51	0:07:51	0:00:55	0:13:37
Mouvement Démocratique et Social (MDS)	0:01:54	0:10:49		0:12:43
Sans Appartenance Partisane (SAP)	0:12:14			0:12:14
Initiatives Citoyennes pour le Développement (ICD)	0:03:35	0:04:03		0:07:38
Parti Al Badil Al Hadari (Alternative civilisationnelle)	0:02:16	0:05:14		0:07:30
Parti de la Société Démocratique (PSD)		0:07:14		0:07:14
Parti du Congrès National Ittihadi (PCNI)	0:00:48	0:05:46		0:06:34
Parti du Renouveau et de l'Equité (PRE)	0:04:16			0:04:16
Parti Marocain Libéral (PML)	0:04:14			0:04:14
Parti de la Réforme et du Développement (PRD)	0:01:56			0:01:56
Parti de la Renaissance et de la Vertu (PRV)	0:01:55			0:01:55
Forces Citoyennes (FC)	0:01:42			0:01:42
Parti de l'Action (PA)	0:00:52			0:00:52
Parti du Centre Social (PCS)	0:00:29			0:00:29
Total	6:38:05	22:34:43	2:12:05	31:24:53

Volume horaire des interventions des partis politiques sur la Radio Amazighe

Partis Politiques	Journaux d'information	Magazines d'information	Autres Emissions	Total
Mouvement Populaire (MP)	1:09:29	2:23:14	0:14:06	3:46:49
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	0:47:31	2:27:33	0:06:13	3:21:17
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	0:43:29	1:28:28	0:03:26	2:15:23
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	0:47:46	1:18:01	0:07:00	2:12:47
Parti de l'Istiqlal (PI)	0:38:34	0:58:21	0:00:42	1:37:37
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	0:25:06	1:09:49		1:34:55
Parti Al Ahd	0:46:06	0:23:18	0:01:45	1:11:09
Union Constitutionnelle (UC)	0:14:13	0:49:20		1:03:33
Parti National Démocrate (PND)	0:06:21	0:53:59		1:00:20
Parti Socialiste Unifié (PSU)	0:18:20	0:24:37	0:01:07	0:44:04
Front des Forces Démocratiques (FFD)	0:11:44	0:16:02		0:27:46
Parti Travailleiste (PT)	0:01:51	0:21:59		0:23:50
Parti Socialiste (PS)	0:10:45	0:10:38		0:21:23
Parti de la Réforme et du Développement (PRD)	0:04:10	0:10:56		0:15:06
Parti du Congrès National Ittihadi (PCNI)		0:13:55		0:13:55
Parti Marocain Libéral (PML)	0:01:50	0:04:12		0:06:02
Mouvement Démocratique et Social (MDS)	0:03:01	0:02:39		0:05:40
Parti de la Renaissance et de la Vertu (PRV)	0:02:45	0:02:20		0:05:05
Parti de l'Environnement et du Développement (PED)	0:02:36	0:02:22		0:04:58
Parti de l'Avant-garde Démocratique et Socialiste (PADS)	0:01:41	0:00:59	0:01:17	0:03:57
Alliance Des Libertés (ADL)	0:01:14	0:01:34		0:02:48
Parti de la Société Démocratique (PSD)	0:01:49			0:01:49
Parti de l'Action (PA)			0:01:23	0:01:23
Parti du Renouveau et de l'Équité (PRE)			0:01:13	0:01:13
Initiatives Citoyennes pour le Développement (ICD)	0:00:53			0:00:53
Total	6:41:14	13:44:16	0:38:12	21:03:42

Annexe n°8**Volume horaire des interventions des partis politiques sur la télévision de Laâyoune**

Partis Politiques	Journaux d'information	Magazines d'information	Autres Emisions	Total
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	0:11:00	3:19:51		3:30:51
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	0:26:55	1:15:15	0:07:19	1:49:29
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	0:12:48	0:21:07	0:12:00	0:45:55
Parti de l'Istiqlal (PI)	0:34:19		0:09:24	0:43:43
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	0:07:18	0:35:54		0:43:12
Mouvement Populaire (MP)	0:17:30	0:02:32	0:11:59	0:32:01
Union Constitutionnelle (UC)	0:10:46	0:19:34		0:30:20
Sans Appartenance Partisane (SAP)	0:05:20			0:05:20
Parti de l'Action (PA)	0:03:15			0:03:15
Alliance Des Libertés (ADL)	0:03:05			0:03:05
Parti de l'Environnement et du Développement (PED)	0:02:42			0:02:42
Parti de la Réforme et du Développement (PRD)	0:02:13			0:02:13
Parti National Démocrate (PND)	0:01:55			0:01:55
Parti du Renouveau et de l'Equité (PRE)	0:00:31	0:01:17		0:01:48
Parti Socialiste Unifié (PSU)	0:01:42			0:01:42
Parti Al Ahd	0:01:07			0:01:07
Forces Citoyennes (FC)	0:00:49			0:00:49
Parti du Congrès National Ittihadi (PCNI)	0:00:46			0:00:46
Mouvement Démocratique et Social (MDS)	0:00:40			0:00:40
Parti Travailleiste (PT)	0:00:38			0:00:38
Union Marocaine pour la Démocratie (UMD)	0:00:37			0:00:37
Parti Al Amal	0:00:16			0:00:16
Total	2:26:12	5:55:30	0:40:42	9:02:24

Annexe n°9**Volume horaire des interventions des partis politiques sur la Radio Casa FM**

Partis Politiques	Journaux d'information	Magazines d'information	Autres Emisions	Total
Union socialiste des Forces Populaires (USFP)	0:28:24	4:44:01		5:12:25
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	0:11:22	3:31:54		3:43:16
Parti de l'Istiqlal (PI)	0:19:41	1:23:32		1:43:13
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	0:28:20	1:02:15		1:30:35
Union Constitutionnelle (UC)	0:09:15	1:15:48		1:25:03
Mouvement Populaire (MP)	0:08:27	1:03:24		1:11:51
Parti Socialiste Unifié (PSU)	0:01:10	1:06:51		1:08:01
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	0:06:53	0:37:39		0:44:32
Parti National Démocrate (PND)	0:12:00	0:16:08		0:28:08
Parti du Renouveau et de l'Équité (PRE)		0:20:12		0:20:12
Front des Forces Démocratiques (FFD)			0:10:23	0:10:23
Initiatives Citoyennes pour le Développement (ICD)		0:07:00		0:07:00
Parti de l'Environnement et du Développement (PED)	0:03:28	0:01:02		0:04:30
Sans Appartenance Partisane (SAP)	0:02:24	0:00:33		0:02:57
Alliance des Libertés (ADL)	0:01:18			0:01:18
Total	2:12:42	15:30:19	0:10:23	17:53:24

Annexe n°10**Volume horaire des interventions des partis politiques sur la Radio Chaîne Inter**

Partis Politiques	Journaux d'information	Magazines d'information	Autres émissions	Total
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	0:15:15	2:09:47	0:13:11	2:38:13
Union Constitutionnelle (UC)	0:21:26	1:27:36		1:49:02
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	0:30:52	0:07:19		0:38:11
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	0:19:37	0:04:22	0:09:43	0:33:42
Parti de l'Istiqlal (PI)	0:25:20	0:06:10		0:31:30
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	0:26:33			0:26:33
Mouvement Populaire (MP)	0:15:17	0:06:39		0:21:56
Parti de l'Environnement et du Développement (PED)	0:08:50	0:03:56		0:12:46
Parti National Démocrate (PND)	0:06:29			0:06:29
Parti Al Ahd	0:06:22			0:06:22
Parti du Congrès National Ittihadi (PCNI)	0:06:10			0:06:10
Parti de l'Avant-garde Démocratique et Socialiste (PADS)	0:01:12	0:04:35		0:05:47
Sans Appartenance Partisane (SAP)	0:04:18	0:01:15		0:05:33
Parti Socialiste Unifié (PSU)	0:03:54			0:03:54
Parti de la Renaissance et de la Vertu (PRV)	0:01:45			0:01:45
Parti Travailleiste (PT)	0:01:42			0:01:42
Parti Socialiste (PS)	0:01:31			0:01:31
Front des Forces Démocratiques (FFD)	0:01:24			0:01:24
Parti Marocain Libéral (PML)	0:01:00			0:01:00
Forces Citoyennes (FC)	0:00:48			0:00:48
Total	3:19:45	4:11:39	0:22:54	7:54:18

Annexe n°11

Volume horaire des interventions des partis politiques sur la Radio Aswat

Partis Politiques	Journaux d'information	Magazines d'information	Autres Emissions	Total
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	0:02:30	2:04:47	1:43:13	3:50:30
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	0:01:17	2:08:46		2:10:03
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	0:03:55	1:06:56	0:30:16	1:41:07
Mouvement Populaire (MP)	0:03:46	1:25:59		1:29:45
Parti l'Istiqlal (PI)	0:03:19	0:41:28	0:06:45	0:51:32
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	0:01:36	0:04:26	0:30:51	0:36:53
Union Constitutionnelle (UC)	0:02:04	0:22:17	0:06:32	0:30:53
Parti de l'Environnement et du Développement (PED)			0:19:04	0:19:04
Parti Socialiste Unifié (PSU)		0:13:33		0:13:33
Part Al Badil Al Hadari (Alternative civilisationnelle)			0:04:30	0:04:30
Parti Socialiste (PS)		0:03:36		0:03:36
Forces Citoyennes (FC)			0:02:15	0:02:15
Parti Travailleiste (PT)	0:01:26			0:01:26
Sans Appartenance Partisane (SAP)	0:01:09			0:01:09
Parti National Démocrate (PND)	0:01:05			0:01:05
Parti Al Ahd	0:00:55			0:00:55
Alliance Des Libertés (ADL)	0:00:49			0:00:49
Total	0:23:51	8:11:48	3:23:26	11:59:05

Annexe n°12**Volume horaire des interventions des partis politiques sur Atlantic**

Partis Politiques	Journaux d'information	Magazines d'information	Autres Emissions	Total
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	0:56:12	5:24:38		6:20:50
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	0:55:42	3:46:42		4:42:24
Union Constitutionnelle (UC)	0:36:22	2:59:29		3:35:51
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	0:32:58	1:05:06		1:38:04
Mouvement Populaire (MP)	0:35:29	0:38:59		1:14:28
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	0:07:39	1:03:11		1:10:50
Parti l'Istiqlal (PI)	0:51:28	0:05:36		0:57:04
Parti Socialiste Unifié (PSU)	0:09:35	0:10:07	0:04:36	0:24:18
Parti National Démocrate (PND)	0:09:58			0:09:58
Front des Forces Démocratiques (FFD)	0:06:35	0:03:12		0:09:47
Parti Al Ahd	0:07:54			0:07:54
Mouvement Démocratique et Social (MDS)	0:04:00			0:04:00
Parti Socialiste (PS)	0:01:58			0:01:58
Parti du Centre Social (PCS)	0:01:31			0:01:31
Forces Citoyennes (FC)	0:00:59			0:00:59
Total	5:18:20	15:17:00	0:04:36	20:39:56

Annexe n°13

Volume horaire des interventions des partis politiques sur la Radio Chada FM

Partis Politiques	Journaux d'information	Total
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	0:04:11	0:04:11
Parti de l'Istiqlal (PI)	0:03:00	0:03:00
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	0:01:51	0:01:51
Union Constitutionnelle (UC)	0:00:36	0:00:36
Total	0:09:38	0:09:38

Annexe n°14**Volume horaire des interventions des partis politiques sur la Radio MFM Atlas**

Partis Politiques	Journaux d'information	Magazines d'information	Autres Emissions	Total
Parti de l'Istiqlal (PI)	0:12:06	3:06:25	0:51:55	4:10:26
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	0:30:09	2:40:22		3:10:31
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	0:13:39	2:25:06		2:38:45
Parti Socialiste Unifié (PSU)	0:01:10	1:06:44		1:07:54
Front des Forces Démocratiques (FFD)		0:55:33		0:55:33
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	0:02:41	0:35:55		0:38:36
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	0:07:42	0:04:44		0:12:26
Union Constitutionnelle	0:05:03		0:07:03	0:12:06
Mouvement Populaire (MP)	0:05:58	0:02:02		0:08:00
Initiatives Citoyennes pour le Développement (ICD)		0:07:00		0:07:00
Sans Appartenance Partisane (SAP)	0:02:24	0:00:33		0:02:57
Parti de l'Environnement et du Développement (PED)	0:02:08			0:02:08
Parti AI AHD	0:00:52			0:00:52
Total	1:23:52	11:04:24	0:58:58	13:27:14

Annexe n°15

Volume horaire des interventions des partis politiques sur la Radio MFM Saiss

Partis Politiques	Journaux d'information	Magazines d'information	Autres Emissions	Total
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	0:08:07	2:20:26		2:28:33
Parti l'Istiqlal (PI)	0:12:04	1:22:35	0:34:09	2:08:48
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	0:25:49	1:28:38		1:54:27
Parti Socialiste Unifié (PSU)	0:01:45	1:06:42		1:08:27
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	0:09:33	0:04:44		0:14:17
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	0:02:41	0:07:43		0:10:24
Initiatives Citoyennes pour le Développement (ICD)		0:07:00		0:07:00
Mouvement Populaire (MP)	0:03:52	0:02:02		0:05:54
Parti de l'Environnement et du Développement (PED)	0:03:28			0:03:28
Sans Appartenance Partisane (SAP)	0:02:24	0:00:33		0:02:57
Total	1:09:43	6:40:23	0:34:09	8:24:15

Annexe n°16**Volume horaire des interventions des partis politiques sur la Radio MFM Souss**

Partis Politiques	Journaux d'information	Magazines d'information	Autres Emissions	Total
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	0:25:47	1:52:20	0:24:47	2:42:54
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	0:08:50	1:47:00		1:55:50
Parti l'Istiqlal (PI)	0:12:05	0:56:25		1:08:30
Parti Socialiste Unifié (PSU)	0:01:10	1:06:43		1:07:53
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	0:02:41	0:07:43		0:10:24
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	0:05:37	0:04:44		0:10:21
Initiatives Citoyennes pour le Développement (ICD)		0:07:00		0:07:00
Mouvement Populaire (MP)	0:03:52	0:02:02		0:05:54
Union Constitutionnelle (UC)	0:04:43			0:04:43
Parti de l'Environnement et du Développement (PED)	0:03:27			0:03:27
Sans Appartenance Partisane (SAP)	0:02:24	0:00:33		0:02:57
Parti National Démocrate (PND)	0:01:08			0:01:08
Total	1:11:44	6:04:30	0:24:47	7:41:01

Annexe n°17

Volume horaire des interventions des partis politiques sur Cap Radio

Partis Politiques	Magazines d'information	Total
Parti de la Renaissance et de la Vertu (PRV)	0:26:12	0:26:12
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	0:12:26	0:12:26
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	0:11:18	0:11:18
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	0:08:23	0:08:23
Parti du Renouveau et de l'Équité (PRE)	0:04:40	0:04:40
Parti Al Ahd	0:01:43	0:01:43
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	0:01:07	0:01:07
Total	1:05:49	1:05:49

Annexe n°18
Volume horaire des interventions des partis politiques dans tous les radios et télévisions publiques et privées

Partis politiques	Al Oula	2M	Radio Nationale	Radio Amazighe	Radio Atlantic	Radio Casa FM	Radio MFM Atlas	Radio Aswat	TV Laâyoune	Radio MFM Saïss	Radio Chaîne Inter	Radio MFM Souss	Cap Radio	Radio Chada FM	Total
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	8:41:41	7:17:17	3:54:30	3:21:17	6:20:50	5:12:25	3:10:31	2:10:03	1:49:29	1:54:27	0:38:11	2:42:54	0:08:23	0:01:51	47:23:49
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	5:44:19	4:48:38	4:34:22	1:34:55	1:38:04	3:43:16	2:38:45	1:41:07	3:30:51	2:28:33	0:33:42	1:55:50	0:12:26		35:04:48
Parti de l'Istiqlal	9:11:28	3:49:54	4:35:28	1:37:37	0:57:04	1:43:13	4:10:26	0:51:32	0:43:43	2:08:48	0:31:30	1:08:30		0:03:00	31:32:13
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	6:19:27	2:06:40	2:18:19	2:15:23	4:42:24	0:44:32	0:38:36	3:50:30	0:43:12	0:10:24	2:38:13	0:10:24	0:01:07		26:39:11
Mouvement Populaire (MP)	6:44:53	2:20:35	3:17:52	3:46:49	1:14:28	1:11:51	0:08:00	1:29:45	0:32:01	0:05:54	0:21:56	0:05:54			21:19:58
Union Constitutionnelle (UC)	5:31:12	2:39:22	2:13:32	1:03:33	3:35:51	1:25:03	0:12:06	0:30:53	0:30:20		1:49:02	0:04:43		0:00:36	19:36:13
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	5:16:40	2:01:18	3:00:39	2:12:47	1:10:50	1:30:35	0:12:26	0:36:53	0:45:55	0:14:17	0:26:33	0:10:21	0:11:18	0:04:11	17:54:43
Parti Socialiste Unifié (PSU)	1:13:12	0:51:17	1:07:31	0:44:04	0:24:18	1:08:01	1:07:54	0:13:33	0:01:42	1:08:27	0:03:54	1:07:53			9:11:46
Parti National Démocrate (PND)	3:18:01	1:48:13	1:22:28	1:00:20	0:09:58	0:28:08		0:01:05	0:01:55		0:06:29	0:01:08			8:17:45
Front des Forces Démocratiques (FFD)	2:27:41	0:35:19	0:37:42	0:27:46	0:09:47	0:10:23	0:55:33				0:01:24				5:25:35
Parti Al Ahd	1:50:06	0:10:46	1:31:43	1:11:09	0:07:54		0:00:52	0:00:55	0:01:07		0:06:22		0:01:43		5:02:37
Parti Travailleiste (PT)	1:26:27	2:06:12	0:28:35	0:23:50				0:01:26	0:00:38		0:01:42				4:28:50
Parti Marocain Libéral (PML)	2:15:13	1:04:32	0:04:14	0:06:02							0:01:00				3:31:01
Parti de la Réforme et du Développement (PRD)	0:04:43	1:11:22	0:01:56	0:15:06					0:02:13						1:35:20
Parti Socialiste (PS)	0:13:31	0:39:37	0:13:37	0:21:23	0:01:58			0:03:36			0:01:31				1:35:13
Parti de l'Environnement et du Développement (PED)	0:10:22	0:03:42	0:16:54	0:04:58		0:04:30	0:02:08	0:19:04	0:02:42	0:03:28	0:12:46	0:03:27			1:24:01
Mouvement Démocratique et Social (MDS)	0:40:14	0:09:31	0:12:43	0:05:40	0:04:00				0:00:40						1:12:48
Parti du Congrès National Ittihadi (PCNI)	0:38:32	0:03:07	0:06:34	0:13:55					0:00:46		0:06:10				1:09:04
Parti de l'Avant-garde Démocratique et Socialiste (PADS)	0:06:25	0:29:31	0:21:15	0:03:57							0:05:47				1:06:55
Initiatives Citoyennes pour le Développement (ICD)	0:15:12		0:07:38	0:00:53		0:07:00	0:07:00			0:07:00		0:07:00			0:51:43
Alliance des Libertés (ADL)	0:10:24	0:07:59	0:21:09	0:02:48		0:01:18		0:00:49	0:03:05						0:47:32

Annexe n°18**Volume horaire des interventions des partis politiques dans tous les radios et télévisions publiques et privées**

Sans Appartenance Partisane (SAP)	0:04:20	0:04:16	0:12:14			0:02:57	0:02:57	0:01:09	0:05:20	0:02:57	0:05:33	0:02:57			0:44:40
Parti de la Renaissance et de la Vertu (PRV)	0:04:00	0:02:37	0:01:55	0:05:05							0:01:45		0:26:12		0:41:34
Parti du Renouveau et d'Equité (PRE)	0:03:16	0:03:04	0:04:16	0:01:13		0:20:12			0:01:48				0:04:40		0:38:29
Parti Al Badil Al Hadari (Alternative civilisationnelle)	0:00:58	0:20:43	0:07:30					0:04:30							0:33:41
Parti de la Société Démocratique (PSD)			0:07:14	0:01:49											0:09:03
Parti des Forces Citoyennes (FC)	0:01:56	0:00:19	0:01:42		0:00:59			0:02:15	0:00:49		0:00:48				0:08:48
Parti du Centre Social (PCS)	0:02:55	0:03:41	0:00:29		0:01:31										0:08:36
Union Marocaine pour la Démocratie (UMD)	0:00:27	0:07:17							0:00:37						0:08:21
Parti de l'Action (PA)	0:02:33		0:00:52	0:01:23					0:03:15						0:08:03
Union Nationale des Forces Populaires (UNFP)		0:05:39													0:05:39
Parti Démocratique de l'Indépendance (PDI)	0:03:05	0:01:14													0:04:19
Ennahj Addimokrati (Voie démocratique)	0:00:24	0:03:08													0:03:32
Parti Ennahda	0:01:01	0:01:58													0:02:59
Parti Al Amal	0:00:37	0:00:47							0:00:16						0:01:40
Total	62:45:15	35:19:35	31:24:53	21:03:42	20:39:56	17:53:24	13:27:14	11:59:05	9:02:24	8:24:15	7:54:18	7:41:01	1:05:49	0:09:38	248:50:29

Annexe n°19

Le pluralisme politique dans les textes de loi

Dahir

Préambule

Considérant que le droit à l'information, élément essentiel de la libre communication des pensées et des opinions, doit être assuré, notamment, par une presse indépendante, des moyens audiovisuels pouvant se constituer et s'exprimer librement, un service public de radio et de télévision à même d'assurer le pluralisme des divers courants d'opinion, dans le respect des valeurs civilisationnelles fondamentales et des lois du Royaume, notamment celles relatives à la protection de la jeunesse et au respect de l'honneur et de la dignité des personnes ;

Article 3 :

13- Veille au respect de l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion, notamment en matière d'information politique, tant par le secteur privé que par le secteur public de l'audiovisuel ;

A cette fin, le conseil transmet, suivant la périodicité qu'il établit, au gouvernement, à la présidence des deux chambres du Parlement et aux responsables des partis politiques, des organisations syndicales et des chambres professionnelles représentés au Parlement, le relevé du temps d'intervention des personnalités politiques, syndicales ou professionnelles dans les émissions des organes de radio télévision; il peut, à cette occasion, formuler toutes remarques qu'il juge utiles ;

Article 22 :

A défaut de dispositions législatives ou réglementaires en vigueur, et s'il y a lieu, la Haute Autorité est habilitée à fixer les règles nécessaires :

- au respect de l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion, notamment en matière d'information politique, afin de permettre aux partis politiques et aux organisations syndicales, professionnelles et représentatives dans le domaine économique, ainsi qu'aux autres organisations sociales de portée nationale, de disposer, en fonction de leur importance et de leur représentativité et selon des critères objectifs, de temps d'antenne au sein du service public de la radio et de la télévision ;

- au respect de l'équité devant être assurée aux organisations politiques, syndicales et aux chambres professionnelles...

Loi 77.03

Préambule

(...)

La réforme du secteur de la communication audiovisuelle est, en effet, une composante essentielle de ce mouvement général de réformes engagé, étant donné l'importance de son rôle dans la consécration des valeurs de liberté, de pluralisme, de modernité, d'ouverture...

- La consécration de la liberté de communication audiovisuelle et la garantie des libertés d'expression, d'opinion et de communication, individuelles et collectives, ainsi que le respect des règles de l'éthique et de la déontologie, le respect des droits de l'homme, notamment le respect de la dignité de la personne humaine, de la vie privée des citoyens et de l'expression pluraliste des courants de pensée ainsi que des principes démocratiques ;

Article 3 :

La communication audiovisuelle est libre.

Cette liberté s'exerce dans le respect de la dignité de la personne humaine, de la liberté et de la propriété d'autrui, de la diversité et du caractère pluraliste de l'expression sous toutes ses formes des courants de pensée et d'opinion ainsi que dans le respect des valeurs religieuses, de l'ordre public, des bonnes moeurs et des besoins de la défense nationale. Elle s'exerce également dans le respect des exigences de service public, des contraintes techniques inhérentes aux moyens de communication ainsi que de la nécessité de développer une industrie nationale de production audiovisuelle.

Article 4 :

Sous réserve de la préservation du caractère pluraliste des courants d'expression, les sociétés de communication audiovisuelle conçoivent librement leurs programmes. Elles en assument l'entière responsabilité.

Article 8 :

Les opérateurs de communication audiovisuelle doivent :

- Fournir une information pluraliste et fidèle ;

(...)

- Présenter objectivement et en toute neutralité les événements et ne privilégier aucun parti politique ou groupe d'intérêts ou association, ni aucune idéologie ou doctrine. Les programmes doivent refléter équitablement la pluralité de ceux-ci ainsi que la diversité des opinions. Les vues personnelles et les commentaires doivent être identifiables comme tels ;

Article 9 :

Sans préjudice des sanctions prévues par les textes en vigueur, les émissions et les reprises de programmes ou de parties de programmes ne doivent pas être susceptibles de (...)

- Faire l'apologie et servir les intérêts et la cause exclusifs des groupes d'intérêts politiques, ethniques, économiques, financiers ou idéologiques ;

Article 48 :

Les sociétés nationales de l'audiovisuel public sont tenues au respect d'un cahier des charges fixant leurs obligations particulières.

Les cahiers des charges doivent notamment prévoir les conditions dans lesquelles sont assurées les missions de service public par lesdites sociétés et relatives à :

- Le respect de la pluralité d'expression des courants de pensée et d'opinion et l'accès équitable des formations politiques et syndicales, selon leur importance et leur représentativité, notamment pendant les périodes électorales et ce conformément à la réglementation en vigueur ;

Annexe n°20

DECISION DU CSCA N° 46-06 DU 04 RAMADAN 1427 (27 SEPTEMBRE 2006) RELATIVE AUX REGLES DE LA GARANTIE DU PLURALISME D'EXPRESSION DES COURANTS DE PENSEE ET D'OPINION DANS LES SERVICES DE COMMUNICATION AUDIOVISUELLE EN DEHORS DES PERIODES ELECTORALES

Le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle,

Vu le Dahir n° 1.02.212 du 22 joumada II 1423 (31 août 2002) portant création de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, particulièrement les articles 3 (alinéa 13) et 22 (1er paragraphe) ;

Vu la Loi n° 77.03 relative à la communication audiovisuelle promulguée par le Dahir n° 1.04.257 du 25 kaada 1425 (7 janvier 2005), notamment le préambule et les articles 3, 4, 8 (alinéas 1 et 3), 9 (alinéa 3) et 48 (paragraphe 2 alinéa 4) ;

Considérant l'absence de textes juridiques ou réglementaires en vigueur définissant les règles nécessaires au respect du pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion en dehors des périodes électorales ;

Après en avoir délibéré, conformément à la loi, en séance plénière du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle, en date du 04 ramadan 1427 (27 septembre 2006).

Décide :

Préambule

Le Dahir n° 1.02.212 du 22 joumada II 1423 (31 août 2002) portant création de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle et la Loi n° 77.03 relative à la communication audiovisuelle, ont reconnu le respect du pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion dans les services de communication audiovisuelle en tant que principe immuable, auquel les opérateurs doivent s'engager, et ont chargé le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle de veiller à son respect.

Dans ce cadre juridique, le pluralisme, quels que soient son contenu et sa forme, est moins un but en soi qu'un moyen prévu par le législateur afin d'assurer au téléspectateur et à l'auditeur une information complète et honnête. Le pluralisme n'est pas uniquement un devoir des opérateurs audiovisuels envers les acteurs sociopolitiques, mais principalement un droit dû au citoyen, qui oblige les opérateurs à présenter au public une information honnête, impartiale et objective ; la finalité étant de respecter le droit du citoyen à l'accès aux différentes opinions et aux diverses sources d'information, pour qu'il puisse former ses propres opinions et convictions en toute liberté et objectivité.

Au regard de ce qui précède, conformément aux dispositions de l'article 22 du Dahir portant création de la Haute Autorité et afin de garantir un accès équitable des courants de pensée et d'opinion aux médias audiovisuels, dans un cadre législatif respectant la liberté de programmation des opérateurs et insistant sur leur responsabilité éditoriale à cet égard, le Conseil Supérieur met en place les normes de régulation suivantes :

Article 1

Les dispositions de cette décision s'appliquent afin de garantir le pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion politiques, sociaux, économiques ou intellectuels et ce, en dehors des périodes électorales.

Article 2

Le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle veille au respect du pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion, et particulièrement en ce qui concerne l'information politique, par les opérateurs du secteur public de la communication audiovisuelle. Il veille, également, au respect de ce pluralisme par les opérateurs privés de la communication audiovisuelle chaque fois que la nature, le genre de programmes et de sujets que ceux-ci proposent au public l'exigent.

Article 3

Les opérateurs de la communication audiovisuelle concernés doivent accorder aux partis, aux organisations syndicales, professionnelles et représentatives dans le domaine économique, ainsi qu'aux autres organisations sociales à vocation nationale, selon leur importance et leur représentativité institutionnelle ou sociétale, des temps d'antenne et de parole équitables dans les programmes d'information.

En outre, tout en tenant compte des horaires de diffusion et du genre de chaque programme, particulièrement pour les journaux et les magazines d'information, les émissions débats et les émissions d'expression directe, ces temps d'antenne et de parole devront permettre aux entités susvisées, d'une part, de bénéficier d'une couverture convenable de leurs activités principales et, d'autre part, d'exprimer leurs opinions et leurs positions vis-à-vis de l'actualité et des questions d'intérêt public.

Article 4

Le temps d'antenne est la totalité du temps consacré sur une télévision ou une radio à un sujet donné, quelles qu'en soient les modalités de déroulement et de déclinaison.

Par temps de parole, on entend le seul temps pendant lequel un intervenant s'exprime.

Le temps d'antenne et le temps de parole sont comptabilisés tant pour une première diffusion que pour les rediffusions, à condition que la durée séparant la rediffusion considérée de la première diffusion ne dépasse pas une année.

Article 5

La représentativité et l'importance des partis politiques sont évaluées sur la base des formations et des regroupements politiques au sein du Parlement.

La représentativité des organisations syndicales est déterminée selon leur importance et en fonction du résultat des élections des délégués des salariés dans les secteurs public et privé.

La représentativité des organisations professionnelles est déterminée selon leur représentativité au sein de la Chambre des Conseillers ou en fonction de leur importance à l'échelle nationale.

En outre, l'importance des organisations sociales à vocation nationale est définie selon la nature de leurs objectifs et leur domaine d'activité.

Article 6

Les opérateurs de la communication audiovisuelle veillent à ce que le temps cumulé des interventions des membres du Gouvernement et des partis de la majorité parlementaire ne dépasse pas le double du temps consacré aux partis appartenant à l'opposition parlementaire au sein de la Chambre des Représentants, tout en respectant des conditions de programmation comparables et similaires.

Les concepts de « majorité » et d'« opposition » sont estimés selon les votes sur le programme gouvernemental, la loi de finance et la dernière motion de censure, en cas de recours à cette procédure lors du mandat législatif en cours.

Article 7

Les opérateurs de la communication audiovisuelle sont tenus d'accorder à l'ensemble des partis non représentés au Parlement un temps pour exprimer leurs positions vis-à-vis des événements et des questions d'intérêt public, de l'ordre de 10% du temps global consacré au Gouvernement et aux partis de la majorité et de l'opposition parlementaire.

Article 8

Les opérateurs de la communication audiovisuelle s'engagent à respecter les règles précitées dans les services locaux et régionaux, en tenant compte des données locales et régionales relatives à la zone géographique couverte.

Article 9

Le respect du pluralisme par les opérateurs de la communication audiovisuelle est estimé sur une base trimestrielle pour les journaux d'information et sur une base semestrielle pour les émissions de débat et les autres émissions.

Article 10

Chaque opérateur fait parvenir à la Haute Autorité, dans le délai des sept jours suivant chaque fin de mois, un rapport sur le pluralisme et l'accès équitable à ses services par les courants de pensée et d'opinion, et en particulier les partis politiques et les organisations syndicales, au cours du mois précédant et ce, selon les règles énoncées dans cette décision.

La Haute Autorité établit des rapports périodiques sur la garantie de l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion et les fait parvenir au Gouvernement, à la Présidence des deux Chambres du Parlement et aux responsables des partis politiques, des organisations syndicales et des Chambres professionnelles représentées au Parlement. Elle les publie, également, dans les médias. Ces rapports contiennent un relevé de la durée des interventions des personnalités politiques, syndicales et professionnelles dans les programmes des services de radio et de télévision.

Article 11

Le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle traite les plaintes relatives à la garantie du pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion, reçues par la Haute Autorité et émanant des personnes morales désignées par l'article 4 paragraphe 1 du Dahir n°

1.02.212 du 22 Joumada II 1423 (31 août 2002) portant création de la Haute Autorité, dans un délai maximum de trente jours à partir de la date de l'enregistrement de ladite plainte au bureau d'ordre de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle.

La Haute Autorité envoie une copie de chaque plainte, accompagnée de son dossier à l'opérateur concerné, dans le but de lui permettre de prendre connaissance des faits reprochés, d'exprimer ses observations et ses requêtes et de présenter tout ce qu'il juge utile en vue d'éclairer les délibérations du Conseil. L'opérateur doit envoyer sa réponse à la Haute Autorité dans un délai maximum de sept jours à partir de la date de sa réception du courrier de la Haute Autorité. Le Conseil peut, sur la demande écrite de l'opérateur, autoriser son Président à donner un délai supplémentaire ne dépassant pas sept jours, à condition que cela ne nuise pas aux mesures susceptibles d'être prises par le Conseil.

Article 12

Le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle notifie sa décision à la partie plaignante ainsi qu'à l'opérateur objet de la plainte. Il la publie partiellement ou intégralement dans la Bulletin Officiel s'il le décide.

Le Président du Conseil Supérieur peut diffuser un communiqué à ce sujet dans les médias.

Article 13

La décision du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle, visée à l'article 12 ci-dessus, peut faire l'objet, le cas échéant, d'un rapport contenant ses observations et ses recommandations. Ce rapport peut aussi être publié partiellement ou intégralement dans les médias et dans le Bulletin officiel.

Article 14

Les dispositions de la présente décision entrent en vigueur à la date de sa publication au Bulletin Officiel.

Délibérée par le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle lors de sa séance du 04 Ramadan 1427 (27 septembre 2006), tenue au siège de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle à Rabat, où siégeaient Monsieur Ahmed Ghazali, Président, Madame Naïma El Mcherqui et Messieurs Mohammed Naciri, Mohammed Nouredine Affaya, El Hassane Bouqentar, Salah-Eddine El Ouadie, Abdelmounïm Kamal et Ilyass El Omari, Conseillers.

Pour le Conseil Supérieur
de la Communication Audiovisuelle,
Le Président
Ahmed Ghazali.